#266

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 04-05/2017

06
La Wallonie veut attirer plus d'investisseurs

12
Cellule Mobilité de l'UWE : 15 ans déjà !

41
Don de sang au GREPAN[4]

Spécial "Environnement"

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Bureau de dépôt : 1300 Wavre - N° d'agrément : P601054

Go Further

LE PICK-UP LE PLUS VENDU EN EUROPE ET EN BELGIQUE*

6,5-8,8 L/100 KM. 171-231 G/KM CO_2.

Les chiffres de consommation et d'émission s'appliquent aux véhicules avec les pneus de série, comme décrit dans les équipements de série. Des pneus optionnels peuvent engendrer d'autres valeurs d'émission de CO_2 et de consommation. *En 2015 et en 2016. Source: Febiac. Contactez votre distributeur Ford pour plus d'informations. Donnons la priorité à la sécurité. Informations environnementales [A.R. 19/03/2004]: www.fr.ford.be/environnement. **ford.be**

Editorial

par **Yves PRETE**, Président de l'UWE

Fiscalité,
croissance, emplois !

La fiscalité concerne donc toutes les entreprises du pays. C'est la raison pour laquelle, l'UWE n'a pas hésité à s'associer à ses homologues pour demander à nouveau une baisse rapide et significative de l'impôt des sociétés sans introduction d'une taxe sur les plus-values. La raison est double : la première réforme attire les investissements, la deuxième les repousse.

La suppression de pratiquement toutes les niches fiscales existantes entraîne l'augmentation du taux effectif que les entreprises doivent payer tous les ans. Sans réforme, l'équilibre entre l'impôt des personnes physiques et l'impôt des sociétés sera rompu du fait du précompte mobilier majoré (30% depuis cette année). Résultat : aujourd'hui, la pression fiscale pour une société est même souvent plus forte que pour une personne physique. Si on ne leur insuffle pas l'oxygène dont ils ont besoin, les entrepreneurs seront moins enclins à croître et ils créeront donc moins d'emplois supplémentaires. Il faut miser fortement sur la croissance pour valoriser le tax shift.

La baisse de l'impôt des sociétés est donc capitale. L'introduction d'une taxe sur les plus-values, comme proposé aujourd'hui, est inacceptable.

Si nous voulons inciter les entreprises à investir plus et à créer de l'emploi privé, la taxe sur les plus-values est tout sauf une bonne idée. La baisse de l'impôt des sociétés attire les investissements, l'introduction d'une taxe sur les plus-values les repousse. Pénaliser les entreprises qui croissent en leur infligeant un nouvel impôt n'est en aucun cas un bon signal.

Cet appel au bon sens, nous le lançons d'autant plus qu'à l'échelle de la Wallonie, les quatre indicateurs principaux indiquent une tendance à la hausse pour les 6 prochains mois : perspectives d'activité, d'exportation, d'investissements et d'embauche. Un semestre prometteur, dans la foulée du précédent qui a surperformé par rapport aux prévisions. Une telle configuration positive ne s'était plus vue depuis la reprise de 2010-2011, qui avait suivi la récession de 2008-2009.

La Wallonie n'a pas le droit à l'erreur. Or, plus d'embauches, c'est aussi plus de tensions sur le marché du travail. Déjà maintenant, nombre entreprises sont freinées dans leur développement par la difficulté de trouver la main-d'oeuvre qu'elles souhaitent recruter. Si des mesures ne sont pas prises pour former plus de demandeurs d'emploi et plus vite, les entreprises wallonnes pourraient ne pas être en situation de saisir toutes les opportunités d'activité qu'une demande domestique et internationale plus soutenue vont leur offrir. ■

union wallonne des **entreprises**

CxO MAGAZINE

IMAGINE YOUR PEERS SHARING STRATEGIC KNOWLEDGE WITH YOU

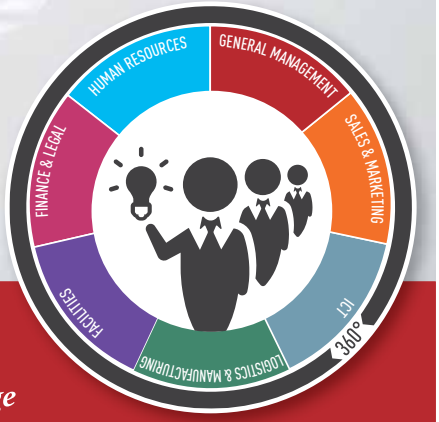

The CxO Board of the Wise and CxO Expert Groups are a group of entrepreneurs, directors and managers who decided to join the CxO community. They share their strategic knowledge in CxO Magazine Print and CxO Magazine Digital through interviews and articles. Thanks to these relevant articles CxO Magazine aims to help business people run their organizations more productively, more competitively and more creatively.

ADVERTISERS INFORMATION: sylvie.scherrens@cxonet.be

CxO Europe
C. Van Kerckhovenstraat 106, 2880 Bornem
WWW.CXONET.BE

CXO

Sommaire #266

06 Ambition 2020

06 **Immobilier** | MIPIM 2017

08 Entreprises

08 **Gestion durable** | Réduire ses déchets en achetant «mieux»

12 **Mobilité** | 15 ans de la Cellule Mobilité de l'UWE

14 **Publication** | Tout est communication. Vraiment ?

15 Dossier "SPÉCIAL ENVIRONNEMENT"

36 Expertise

36 **R&D européenne** | Choisissez les bons partenaires !

38 Réseau

38 **Les Brèves de la Qualité**

41 **Parcs d'Activité Durables** | Don de sang au GREPAN[4]

42 Lifestyle

42 **MICE** | Province de Luxembourg

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire :** Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel (6 numéros) :** 30 EUR à verser sur le compte BE04 3601 1491 8431 de la Maison des Entreprises wallonnes
- **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

Toute reproduction, même partielle, des textes et documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

ISSN 0776-1716

MIPIM 2017

La Wallonie veut attirer toujours plus d'investisseurs

C'EST DEVENU UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE POUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION. DEPUIS DE TRÈS NOMBREUSES ANNÉES, LA WALLONIE FAIT DU MIPIM L'UN DES ÉVÉNEMENTS PHARES POUR DOPER SON ATTRACTIVITÉ VIS-À-VIS DES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX.

par Yves-Etienne MASSART

Pour la 17e année consécutive, la délégation menée par l'Awex était présente et bien présente à ce qui est devenu au fil des ans le premier forum mondial des professionnels de l'immobilier. Le MIPIM est en effet le lieu de rencontre privilégié des décideurs immobiliers de l'industrie internationale. L'occasion pour toute une série d'acteurs de premier plan de construire des relations durables, de présenter de nouveaux projets et de jeter les bases d'une collaboration fructueuse.

L'Awex est bien consciente de cette opportunité qui s'offre aux acteurs et décideurs wallons : en quatre jour, le MIPIM offre aux participants une formidable opportunité de découvrir les derniers enjeux et tendances du secteur. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2016, pas moins de 23.500 spécialistes de l'immobilier dont 5.000 investisseurs internationaux et un demi-millier de représentants des pouvoirs publics, responsables de l'urbanisme et personnalités politiques originaires de près d'une centaine de pays se sont retrouvés à Cannes pour ce temps fort de l'immobilier mondial. Au fil des ans, sa renommée et sa valeur stratégique en ont donc fait un événement incontournable pour la Wallonie. Depuis longtemps, la Région wallonne est l'un des piliers du pavillon belge, qui rassemble les entreprises souhaitant présenter leurs projets et services. Architectes, promoteurs, développeurs, décideurs politiques, au total la délégation wallonne a envoyé cette année plus d'une centaine de personnes au Mipim. La clé du succès : un seul espace, bien visible où, pour la troisième année consécutive, la Belgique a occupé un pavillon partagé par la Région bruxelloise, la Région wallonne et les villes de Gand et d'Anvers.

Innovation

L'innovation était plus que jamais au centre des préoccupations. En plus des nombreuses conférences sur ce thème, une partie du palais des festivals était dédié aux nouvelles technologies qui impactent le secteur. La Real Estech, autrement dit la disruption dans le real estate, était mise en avant par les différents acteurs présents. Parmi ceux-ci, les start-up étaient en première ligne. De la réalité augmentée au financement participatif, en passant par le co-working, toute la chaîne de valeur du secteur est à la merci des jeunes pousses. Les grands groupes se montrent également innovants : smart cities mais aussi nouvelles solutions de construction en bois, services partagés entièrement repensés, transmission internet par la lumière. Entre les start-up et les grandes entreprises, des acteurs de taille intermédiaire tirent aussi leur épingle du jeu.

Cette année, Charleroi avait décidé de miser un gros coup sur le Mipim. En projets : la rénovation de son Palais des Expositions et du Palais des Beaux-Arts, l'ambition de voir émerger de terre un nouveau centre de congrès. Des projets ambitieux auxquels il faut ajouter les accès à la gare et au stade du Sporting de Charleroi.

La Ville veut poursuivre sa métamorphose, dans la foulée de l'ouverture récente de son centre commercial Rive Gauche dans le bas de la ville. Au total, pour les deux prochaines années, la ville va lancer des marchés publics pour un montant de 215 millions d'euros. Ce projet prévoit est donc global et vise aussi à réanimer la ville. Avec un message clé et une vision claire : le redéploiement des services publics dans chacune des cinq zones définies (nord, sud, est, ouest et centre), la recherche d'une cohérence urbanistique mais aussi graphique et esthétique, l'inscription de la ville dans une dynamique métropolitaine afin d'accentuer les interactions entre les communes du bassin carolo et la projection de Charleroi au niveau international pour s'inspirer des meilleures expériences étrangères.

ENSEMBLE ON A FAIT BOUGER LES CHOSES

Aujourd'hui, 85 % des emballages industriels sont recyclés

Depuis 17 ans déjà, les entreprises belges et les collecteurs de déchets accomplissent, avec VAL-I-PAC, un fameux travail en matière de gestion des emballages industriels. Et les résultats sont là. Pas moins de 85 % des déchets d'emballages industriels sont désormais, triés, collectés sélectivement et recyclés. C'est le meilleur score d'Europe. Du beau boulot, non ?

VAL-I-PAC

ENSEMBLE, GÉRER ET RECYCLER LES EMBALLAGES INDUSTRIELS

Découvrez comment sur www.valipac.be

Bonnes pratiques

Réduire ses déchets à la source… en achetant «mieux» !

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN ENTREPRISE PEUT S'APPRÉHENDER SOUS DIVERSES FORMES ET À DIFFÉRENTS MOMENTS. EN MARGE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD) QUI S'EST DÉROULÉE EN NOVEMBRE 2016, LA CELLULE ENVIRONNEMENT DE L'UWE S'EST PENCHÉE SUR LA QUESTION HISTOIRE DE SUSCITER LA RÉFLEXION.

par Stéphanie FOUREZ (UWE), en collaboration avec Lorraine BODEUX et Florine WILSCHUTZ (CCI du Luxembourg belge)

Le premier niveau auquel une entreprise se doit d'agir relève des achats. Il est en effet possible de réduire significativement la production des déchets à la source en achetant «autrement». Avec un peu de bon sens, chacun aura ainsi très vite identifié des pistes, comme la réduction des emballages, l'utilisation de conditionnements adaptés aux consommations, l'éviction de produits dangereux… Les idées sont nombreuses. Et même si le changement d'habitudes peut être difficile de prime abord, il s'avère rapidement qu'adopter une politique d'achats durable recèle de nombreux avantages.

De nombreux avantages…

Au niveau des achats, plusieurs actions permettent de réduire les quantités de déchets générées :

- **S'approvisionner «en vrac»** ou limiter les petits conditionnements ;
- **Privilégier les emballages réutilisables** (euro-palettes, conditionnements consignés…). Dans ce sens, un dialogue avec les fournisseurs s'avère indispensable afin d'identifier les matières premières qui peuvent être techniquement et qualitativement livrées dans des récipients réutilisables.

Un déchet qui n'est pas produit ne nécessite ni manutention, ni stockage, et encore moins une quelconque gestion administrative. Autant d'avantages dont il faut tenir compte lors de l'achat même si, à première vue, ces alternatives semblent plus chères. Ainsi, le coût «global» de la gestion des déchets doit être intégré dans une approche logique et raisonnée qui tient compte du cycle de vie complet.

Focus sur le papier

S'il est bien un achat que toute entreprise effectue pour son bon fonctionnement, c'est celui du papier. Malgré la numérisation accrue de ces dernières années, la quantité de papier consommée reste importante. De nombreux gestes simples peuvent cependant être adoptés pour tenter de changer ce constat, en optant par exemple pour du papier avec un grammage plus faible.

Outre les achats, bien d'autres actions spécifiques peuvent être menées pour limiter les consommations de papier en interne, notamment en utilisant le verso des feuilles imprimées comme brouillon ou encore en adoptant une politique interne de dématérialisation qui privilégie les courriers, notes de service… sous format électronique.

Quelques idées pour acheter «mieux»

- **Choisir des produits dans des conditionnements adaptés aux consommations :**
  - en vrac ou en grands conditionnements dès que possible pour réduire les déchets d'emballages
  - en plus petits conditionnements avec une bonne gestion des stocks pour les produits moins utilisés ou périssables afin d'éviter de devoir jeter des produits périmés (ce qui constituerait une double dépense : achat et élimination)

ILS L'ONT FAIT !

SCHMITZ - Imprimerie

Lors du remplacement de la vernisseuse, l'entreprise a priviliégié l'achat d'une machine utilisant un produit plus adhérent et équipée d'un système de récupération des surplus, ce qui a permis de réduire de 300 grammes la quantité de déchets produits par m² de produits finis.

*» Extrait de la brochure «**Les déchets en entreprise… sur la piste des améliorations !**» publiée par la Cellule Environnement de l'UWE.*

VOTRE ENTREPRISE ET L'ENVIRONNEMENT, UNE GESTION TOUTE NATURELLE...

La gestion de l'environnement dans votre entreprise vous interpelle ?

La Cellule Environnement de l'UWE vous propose deux outils pratiques et gratuits !

DIAGNOSTIC «ENVIRONNEMENT»

Vous êtes une PME située en Wallonie ? Vous disposez de peu de temps et de moyens ? La législation environnementale vous semble complexe ? Vous souhaitez obtenir des conseils pratiques pour diminuer vos impacts sur l'environnement ? La Cellule Environnement réalise, gratuitement et en toute confidentialité, un diagnostic environnement, véritable état des lieux environnemental de l'entreprise afin de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Les diagnostics environnementaux réalisés par la CE ont été reconnus par la Commission européenne comme l'un des meilleurs exemples de programmes d'aide au respect de l'environnement pour les PME. Infos : http://ec.europa.eu/environment/sme

BROCHURE «DÉCHETS»

Cette brochure propose aux entreprises des solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. Elle suggère diverses pistes d'amélioration que chaque entreprise pourra hiérarchiser selon ses priorités.

Pratique et pragmatique, ce document est constitué d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations, de conseils, de rappels réglementaires et de sources d'informations complémentaires... Il peut être obtenu gratuitement sur simple demande par e-mail à l'adresse : environnement@uwe.be.

Avec le soutien de :

uwe union wallonne des entreprises

Wallonie

CELLULE ENVIRONNEMENT
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

WWW.ENVIRONNEMENT-ENTREPRISE.BE

Les déchets électro
et la fonction-clé des entreprises

DANS NOS ENTREPRISES ET ORGANISATIONS, IL Y A UN ÉNORME POTENTIEL DE DÉCHETS ÉLECTRO QUE RECUPEL VEUT RÉUSSIR À MIEUX REDIRIGER VERS LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE. "*C'EST UN DES GRANDS DÉFIS DE RECUPEL DES PROCHAINES ANNÉES : COMMENT MIEUX SENSIBILISER LES ENTREPRISES SUR L'IMPORTANCE DE LA COLLECTE DE DÉCHETS ÉLECTRO, ET TROUVER ENSEMBLE LES MEILLEURES SOLUTIONS*", LANCE LE PORTE-PAROLE **BRUNO FIERENS**.

L'asbl Recupel coordonne la collecte et le traitement des déchets électr(on)iques en Belgique. En 2016, Recupel a collecté et traité plus de 10,2 kg de matériel électr(on)ique par habitant, ce qui fait de notre pays un chef de file dans le recyclage de l'électro.

Les chiffres

Actuellement, Recupel collecte 40% du volume d'appareils électro qui sont mis sur le marché. D'ici 2019, chaque état membre de l'Union Européenne devra atteindre 65%. "*Dans ce pourcentage, la part des appareils provenant des entreprises est minime, et c'est ce que nous devons changer*", dit Bruno FIERENS, porte-parole de Recupel. D'après une mesure de possession biennale récente, une famille belge possède en moyenne 77 appareils électriques, dont 10 ne sont jamais utilisés ! Une telle étude dans le monde des entreprises n'a pas encore été réalisée, mais tout porte à croire que le nombre d'appareils électro inutilisés y est conséquent.

Les solutions

"*Les entreprises de recyclage belges sont parmi les plus efficaces du monde : ils parviennent à recycler 90% du matériel électro en nouvelles matières premières, et ce sont en majorité des recycleurs belges qui se chargent de ce travail pour ce que Recupel collecte*, poursuit Bruno FIERENS. *Nous conseillons d'ailleurs de faire appel directement à un Recycleur agréé Recupel pour l'enlèvement des déchets électro professionnels. Il fera une offre de prix sur base du matériel dont vous devez vous défaire*". La liste des Recycleurs agrées est disponible sur Recupel.be, et dans la même liste figurent aussi des entreprises de réutilisation, qui pourront donner une nouvelle vie à, par exemple, des ordinateurs ou écrans remplacés mais qui fonctionnent encore.

Pour certains type de déchets électro, et en particulier les lampes, Recupel conseille aux entreprises de prendre directement contact avec l'organisation. "*Une check-list est mise en ligne sur notre site web pour vous mettre sur la voie. Après, un de nos collaborateurs passe en revue un certain nombre de choses : quelle est la quantité de déchets générée ? L'organisation dispose-t-elle d'un espace restreint pour entreposer une ou plusieurs boîte de collecte ? Finalement, nous contactons un de nos partenaires établi dans la région du client, et nous lui demandons de venir déposer une boîte vide. Lorsqu'elle est pleine, l'entreprise contacte Recupel et elle est vidée endéans les trois jours*", détaille Bruno FIERENS.

Pour terminer : "*Les systèmes de collecte doivent être continuellement améliorés, et c'est en collaboration avec les entreprises que nous devons trouver les meilleures solutions pour chaque type de déchet et d'entreprise*".

www.recupel.be

RECYCLEUR AGRÉÉ RECUPEL

> UN DÉCHET QUI N'EST PAS PRODUIT NE NÉCESSITE NI MANUTENTION, NI STOCKAGE, ET ENCORE MOINS UNE QUELCONQUE GESTION ADMINISTRATIVE.

- **Envisager une solution «all in one»** où le fournisseur reprend le conditionnement et/ou le produit usagé en fin de vie (huile, batterie...)
- **Privilégier les produits plus respectueux de l'environnement** tels que les dégraissants sans solvants, les peintures à l'eau, les lubrifiants non dangereux (sans pictogrammes de danger), les détergents «écologiques», les fournitures de bureau «vertes» (colle, correcteur, papier, toner...),
- **Penser au «leasing» ou à la location :**
  - utiliser des chiffons lavables et réutilisables à la place de chiffons jetables ;
  - choisir des imprimantes/copieurs qui offrent un service de maintenance et de reprises des consommables ainsi que de l'appareil en fin de vie ;
  - ...

Pour conclure, ajoutons qu'aucune action ne remporte de succès si la sensibilisation n'est pas forte au sein de l'entreprise. Il convient donc nécessairement que le service achats soit déjà responsabilisé et sensibilisé à ces alternatives pour que la dynamique puisse réussir. L'implication de la direction est elle aussi nécessaire, ne serait-ce que pour définir des objectifs clairs à travers une charte ou une politique d'achats durables, par exemple. A bon entendeur...

ILS L'ONT FAIT !

SERVIPLAST - Entreprise de transformation de plastique

Afin de réduire ses impacts environnementaux (démarche ISO 14001), l'entreprise a opté pour une fontaine de dégraissage biologique, réduisant ainsi significativement sa production de déchets dangereux.

*» Extrait de la brochure «**Les déchets en entreprise... sur la piste des améliorations !**» publiée par la Cellule Environnement de l'UWE.*

Bon à savoir

La mention «Écolabel européen» est le gage d'un produit ou service dont l'incidence sur l'environnement et la santé humaine est réduite, par exemple en limitant la présence de substances nocives ou en réduisant les déchets d'emballage.

En fonction des produits il existe bien d'autres labels spécifiques pour vous aider dans vos choix, citons Blue Angel ou Nordic Swan pour le papier notamment.

EU Ecolabel
www.ecolabel.eu

Plus d'infos ?

Pour plus d'informations sur les achats, la prévention et la gestion des déchets mais aussi sur les pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre pour réduire les quantités de déchets, consultez :

- **la section «Déchets»** du site de la Cellule Environnement de l'UWE : www.environnement-entreprise.be
- **la brochure «Les déchets en entreprise... sur la piste des améliorations !»**, téléchargeable gratuitement sur ce même site.

Mobilité des entreprises wallonnes

Déjà quinze ans d'accompagnement par l'UWE !

DEPUIS 2002, LA CELLULE MOBILITÉ DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES CONSTITUE UNE STRUCTURE UNIQUE EN SON GENRE. ISSUE D'UNE VOLONTÉ COMMUNE DU MINISTRE WALLON EN CHARGE DE LA MOBILITÉ ET DE L'UWE DE PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DE LA MOBILITÉ DANS LES ENTREPRISES, LA CELLULE MOBILITÉ A POUR MISSION DE PROPOSER AUX ENTREPRISES ET AUX PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DES ÉLÉMENTS UTILES À LEURS RÉFLEXIONS OU À TOUTE DÉMARCHE RELATIVE À LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES.

par Benoît MINET

Du haut de ses 15 années d'expérience, la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises a acquis des connaissances et une méthodologie reconnue pour :

- **CONSEILLER** les entreprises sur les mesures à mettre en œuvre afin de répondre à leurs attentes et fixer des objectifs tant en termes d'accessibilité qu'en terme de mobilité alternative pour les membres de leur personnel ;
- **INFORMER** de manière permanente et pluridisciplinaire (site internet, séminaires, colloques, etc.) les entreprises sur des solutions, des bonnes pratiques et des outils concrets visant une gestion optimale de la mobilité ;
- **FACILITER** les relations et l'échange d'informations entre le monde des entreprises et les acteurs locaux (communes, intercommunales, provinces, régions et opérateurs de transport) en vue d'améliorer l'accessibilité des entreprises et assurer une coordination idéale afin d'atteindre des objectifs aux intérêts communs.

Des entreprises plus au fait des questions de mobilité

Au fil des années, la Cellule Mobilité de l'UWE a véritablement vu murir la question de la gestion de la mobilité au sein des entreprises.

Encore marginale au début des années 2000, la thématique a pu s'imposer au fur et à mesure comme un axe stratégique et incontournable à prendre en compte dans le développement économique de celles-ci.

La mobilité influence effectivement et de manière croissante certains choix des entreprises puisqu'elle concerne tous les travailleurs et qu'elle impacte directement ou indirectement le fonctionnement de l'entreprise.

Agir sur la mobilité a également un impact positif sur l'environnement et donc sur l'image de marque des entreprises. Et à l'heure actuelle, aucune entreprise ne peut nier l'importance d'une démarche environnementale pour répondre aux besoins toujours plus aigus de sa clientèle. Agir sur la mobilité, c'est donc bon pour le business !

L'équipe

La Cellule Mobilité de l'UWE est à la disposition des entreprises pour les aider dans leurs démarches. N'hésitez pas à la contacter !

Benoît MINET, Responsable
010/48.94.08, benoit.minet@uwe.be

Chloé LAURENT, Conseillère
010/48.94.05, chloe.laurent@uwe.be

Colette PIERARD, Conseillère en charge de l'Opération Tous Vélo-Actifs
010/48.94.03, colette.pierard@uwe.be

Katel FRESON, Conseillère en charge de l'Opération Tous Vélo-Actifs
010/48.94.03, katel.freson@uwe.be

Retrouvez-la également sur son nouveau site web (www.mobilite-entreprise.be), sur Linkedin, Twitter (@CelluleMobilite) et Youtube.

> AGIR SUR LA MOBILITÉ A ÉGALEMENT UN IMPACT POSITIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET DONC SUR L'IMAGE DE MARQUE DES ENTREPRISES.

On constate ainsi que les investissements des entreprises en faveur d'alternatives et de solutions concrètes pour faciliter la mobilité de leur personnel n'ont jamais été aussi importants. En effet, les entreprises proposent de plus en plus d'infrastructures adaptées aux nouveaux besoins. Elles offrent, par exemple et de manière accrue, des solutions diverses et variées de flottes de véhicules de service, elles développent des incitants économiques et fiscaux au profit des différentes formes de mobilité alternative et alimentent de manière plus performante leurs canaux de communication interne au profit des objectifs de report modal souhaités, …

Enfin, le meilleur baromètre qui atteste de cette évolution majeure est, sans nul doute, la présence ou la nomination officielle d'un mobility manager au sein de la structure. Et là, les chiffres l'attestent puisque leur nombre a tout simplement quintuplé en 10 ans ! Au même titre, il n'y jamais eu autant d'entreprises mobilisées et fières de leurs efforts lors des deux dernières éditions de la «Semaine de la Mobilité».

Pour répondre à cet engouement, la Cellule Mobilité s'est adaptée dans le temps et, sur base de son travail de terrain, a proposé davantage d'outils et de services au profit d'une sensibilisation efficace des entreprises.

Plus récemment, la Cellule a d'ailleurs mis en place un Réseau de Mobility Managers et une Formation pour Mobility Managers, en collaboration avec le Service Public de Wallonie. Ces deux derniers venus viennent ainsi compléter son panel de services proposés gratuitement comme son «Bilan Mobilité» ou l'ensemble de ses événements organisés.

Il est, là encore, important de préciser que, tant le Réseau des Mobility Managers que la Formation des Mobility Managers n'auraient connu un tel engouement s'ils avaient été mis en place, il y a quelques années encore. Ces deux outils prennent désormais du sens et répondent aux besoins d'information et d'échange d'expérience, souhaités par les Mobility Managers, car les réflexions des entreprises sur ces questions sont arrivées, à l'heure actuelle, à un plus grand niveau de maturité.

Un travail reconnu

Pour confirmer, quelque part, son statut d'acteur reconnu de la mobilité, la Wallonie vient de confier à la Cellule Mobilité la reprise de l'Opération «Tous Vélo-Actifs»[1] depuis janvier 2017. Ce nouvel axe de travail lui a d'ailleurs permis de renforcer sensiblement son équipe. Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de terrain pragmatique et efficace, à l'écoute et au service des entreprises sur les questions de mobilité, d'accessibilité et d'accompagnement vers une évolution de la culture d'entreprise et la progression positive des parts modales alternatives.

A l'avenir, d'autres mutations s'annoncent d'ores et déjà puisque les entreprises devront très probablement composer avec le très attendu budget mobilité, le développement intensif des vélos à assistance électrique, l'essor des véhicules autonomes ou encore l'expansion des nouvelles formes d'organisation du travail.

La Cellule Mobilité suivra donc de manière attentive ces évolutions et les intègrera pleinement dans sa méthodologie pour garantir un accompagnement toujours adéquat des entreprises, dans leur recherche d'une gestion optimale de la mobilité de leurs collaborateurs. Et ce, pour que la mobilité de celles-ci soit toujours une affaire qui roule… tout simplement ! ■

(1) «Tous vélo-actifs» est une opération de sensibilisation et de communication pour promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo. L'opération soutient et accompagne des employeurs wallons qui s'engagent à mettre en place un plan d'actions intensif de promotion du vélo au sein de leur entité. Ils deviennent ainsi des modèles pour d'autres entreprises et institutions. L'opération vise à initier un mouvement qui, partant de quelques entités, est appelé à s'étendre au fil des années pour créer une véritable culture d'entreprise en faveur des deux-roues.

Tout est communication
Vraiment ?

AVEZ-VOUS DÉJÀ REMARQUÉ COMBIEN LA COMMUNICATION A BON DOS ? TOUT EST COMMUNICATION. PEU DE GENS PRÉSENTS À UN ÉVÉNEMENT ? C'EST UN PROBLÈME DE COMMUNICATION. DES TENSIONS AU SEIN D'UNE ÉQUIPE ? C'EST UN PROBLÈME DE COMMUNICATION.

Jérôme RAMACKER vient de publier un livre intitulé «**52 remèdes à l'incommunication**». Formateur et consultant spécialisé dans le secteur artistique, culturel et associatif, l'auteur signe un essai qui intéressera toute personne sensible à la communication au sens large, dans sa vie de tous les jours comme dans la sphère professionnelle.

L'écriture est pleine de bon sens, s'appuyant sur de expériences vécues, mais elle offre également une belle respiration et des pistes de réflexion pour mieux anticiper l'avenir.

Vous dénoncez une vision parfois un peu trop technophile de la communication. "*Si tu n'es pas sur la toile, tu n'existes pas : foutaises et pudibonderies*", écrivez-vous. Peut-on faire sans ?

Jérôme RAMACKER : *Je rêve d'une décroissance communicationnelle. La question n'est pas de savoir si on peut faire sans Internet, mais plutôt comment faire mieux. Ne vous demandez pas ce qu'Internet peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire d'Internet.*

Multiplier les outils sans stratégie réelle ne fait que polluer la Toile. Il faut construire cette rencontre et être là où se trouve son public. Le commerçant de quartier n'a pas besoin d'un site web pour se faire connaître. Il devra d'abord être au contact des habitants proches de son établissement. Les outils viendront ensuite soutenir sa visibilité. La technologie de l'information n'est pas un objectif mais un moyen. Et la communication doit être créative dans la recherche de moyens, quitte à créer une campagne innovante loin des dictats numériques.

Vous exposez dans votre livre 52 choses que la communication n'est pas. Notamment elle n'est pas "*la somme de ses outils*" : c'est un travers que vous constatez ?

On a souvent tendance à répéter un schéma médiatique, qui a fait ses preuves à une époque et donc qui est jugé comme seule façon de faire. Au sein d'une entreprise, on se répartit le travail, les outils, et chacun remplit ses missions selon un cahier des charges fixe. On ne se donne même plus la peine de penser la communication en fonction du projet, du produit, de la campagne. Les outils sont là, ils s'utilisent comme ça, un point c'est tout.

Or il importe de choisir chaque outil séparément pour ce qu'il peut offrir tout en l'inscrivant dans une perspective globale et complémentaire.

La communication culturelle est-elle fort différente de la communication d'entreprise ?

Toute communication est culturelle. On parle d'ailleurs de culture d'entreprise, non ? Certes, la communication du secteur non-marchand connaît certaines particularités qui diffèrent d'un marketing commercial. Notamment que l'offre vient avant la demande et que l'offre s'arrête avant la demande.

> LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION N'EST PAS UN OBJECTIF MAIS UN MOYEN.

Pour avoir l'habitude de travailler dans ce secteur, il y a encore de nombreuses réticences à parler de marketing, de public cible et d'objectifs de communication pour des porteurs de projets engagés dans leur art.

Quels sont les grands défis de la communication en 2017 ?

Les enjeux s'inscrivent dans les besoins actuels de notre société : authenticité et optimisme. Plus de fausses promesses ni d'abus de position. Si je confie mes données personnelles, il ne faut pas trahir ma confiance. On tente de part et d'autre de rentabiliser nos moyens. Cela ne veut pas forcément dire une baisse de qualité. Donnons avec plaisir. Co-construisons une relation qui a du sens, du contenu.
Le dernier chapitre parle d'«expéliance», ou d'une communication qui va plus loin que l'expérience vécue en visant la reliance.

Un exemple de communication d'entreprise qui vous touche ?

La STIB a par exemple réagi de façon originale aux critiques sur les réseaux sociaux en laissant ses employés y répondre directement face caméra. Il faut oser, et quand la cohérence y est, le message passe. ■

L'ouvrage

«52 remèdes à l'incommunication», Jérôme RAMACKER, 116 pages, 29 euros, EdiPro, ISBN : 978-2-87496-332-2.
www.edipro.info

L'auteur

Auteur, conférencier, formateur et consultant spécialisé dans le secteur artistique, culturel et associatif, **Jérôme RAMACKER** est également chargé de cours dans une Haute Ecole en Communication à Bruxelles.

Dossier

Environnement

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ !

COMME CHAQUE ANNÉE, DYNAM!SME MET LES MATIÈRES DU CADRE DE VIE À LA UNE.

POLLUTION DE L'AIR, BILAN APRÈS UN AN DE PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE, ENTRÉE EN VIGUEUR IMMINENTE DU NOUVEAU CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN QUÊTE D'UNE NOUVELLE IMAGE, CHARTE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. NOS SPÉCIALISTES PASSENT EN REVUE LES THÈMES DE L'ACTUALITÉ DE LA WALLONIE.

UNE WALLONIE QUI SE VEUT PLUS PROPRE ET OÙ LES MENTALITÉS ET LES COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE ÉVOLUENT.

In Memoriam

Nous avons appris le décès, le 14 février dernier, de notre Collègue **Florence GILLMANN**.

Florence a connu deux périodes de travail à l'UWE, d'abord dans l'équipe du projet «Fil de l'Eco-gestion» (2000-2004) et ensuite au sein de la Cellule Environnement qu'elle avait rejoint lors du Projet LIFE-SMIGIN (en 2008).

Nous gardons de Florence le souvenir d'une collègue qui s'est impliquée avec conviction dans les projets pour lesquels elle a travaillé et qui lui tenaient à cœur. Nous pensons en particulier à la mise en réseau des entreprises tant pour l'éco-gestion que pour la création de clubs d'entreprises, à Ciney notamment.

A son époux, Christophe, et à leurs enfants, Coline et Marco, nous transmettons nos sincères condoléances et leur témoignons à la fois notre soutien et notre sympathie.

Cellule Be Wapp

Pour une Wallonie plus propre

LA PROPRETÉ PUBLIQUE EST UNE PRIORITÉ. FEVIA, COMEOS ET FOST PLUS SONT LES PARTENAIRES DE LA WALLONIE POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ENVIRONNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉCHETS. LA CELLULE **BE WAPP** EST LE FRUIT DE CE PARTENARIAT.

par André LEBRUN

La propreté publique est une priorité. La Déclaration de Politique régionale de 2014 est claire sur ce point, et le projet de Plan wallon des déchets-ressources l'est tout autant ! La Wallonie entend améliorer la propreté de son territoire, augmenter le bien-être des citoyens, réduire leur sentiment d'insécurité, l'impact négatif sur l'environnement et le coût de la gestion des déchets sauvages et autres nuisances.

Déchet sauvage et dépôts clandestins

Lorsqu'on parle propreté publique, il faut distinguer deux situations différentes : le «déchet sauvage» et les «dépôts sauvages/clandestins». On entend souvent parler de l'un et de l'autre, mais ces termes recouvrent des réalités différentes.

On appelle «déchet sauvage» tous types de «petits» détritus/résidus jetés ou laissés tomber par inadvertance sur la voie publique. On parle également de «déchet abandonné». Il peut s'agir d'emballages de nourriture ou de boisson, de chewing-gums, mégots de cigarette, trognons de pomme, etc. Ce type de déchet est généré par une consommation de produits à l'extérieur.

On parle de «dépôt clandestin» lorsqu'une personne se débarrasse de ses ordures dans l'intention d'éviter une taxe ou un passage au parc à conteneurs (recyparcs). Les termes «décharge», «décharge publique», «dépôt illégal de déchets» et «dépôt d'immondices» sont également couramment utilisés. Les déchets concernés sont le plus souvent des sacs d'ordures ménagères, des pneus usagés, des déchets de construction, des vieux meubles, bref tous types d'encombrants. Les auteurs de ce type de déchet sortent volontairement de chez eux ou du lieu de production du déchet en vue de s'en débarrasser.

Déchets sauvages et dépôts clandestins ne sont pas neufs, mais le phénomène semble s'être amplifié ou sa perception a évolué avec le temps pour devenir de moins en moins acceptable tant du point de vue environnemental que social et économique.

Le phénomène est réprimé. Ainsi le Code de l'environnement et le décret relatif aux déchets punissent-ils sévèrement l'abandon de déchets. Depuis le 1er janvier 2016, le montant de la transaction en cas d'abandon de mégot, de canette ou de chewing-gum est passé à 100 euros contre 50 euros précédemment.

L'augmentation du montant des sanctions s'inscrit dans le cadre du plan du Ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio, en faveur de la propreté publique qui vise à lutter contre les délits environnementaux les plus courants et à dissuader au maximum les auteurs de ceux-ci.

A côté des sanctions, il faut aussi mener une politique de sensibilisation et de prévention. C'est le sens du programme «Be Wapp» qui rassemble les actions menées en Wallonie pour lutter contre la malpropreté. Parmi celles-ci, on peut citer notamment l'octroi de subsides aux communes pour l'achat de poubelles et d'aspirateurs de rue, et la coordination du Grand nettoyage de printemps.

Cellule Be Wapp

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et les acteurs privés (Fevia, Comeos et Fost Plus), la Cellule Be Wapp (Pour une Wallonie Plus Propre) a été mise en place avec pour objectif d'améliorer la propreté publique en Wallonie en misant sur un changement des comportements. Sa mission est de devenir un pôle de référence et de connaissance en matière de propreté publique, et un catalyseur d'actions.

L'objectif est clair. Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre une réduction significative des déchets sauvages et dépôts clandestins dans l'espace public avec, pour conséquence, une amélioration du vivre ensemble, de l'attractivité de la Région, la préservation de notre environnement et une diminution des coûts sociétaux liés à cette thématique.

Pour atteindre cet objectif, la cellule Be Wapp propose chaque année un plan d'actions reprenant l'ensemble des initiatives, projets, campagnes et recherches en vue d'améliorer la propreté publique en Wallonie. Une fois validé par les instances compétentes (issues des pouvoirs publics et du monde de l'entreprise), ce plan est mis à exécution par la cellule Be Wapp qui en assume la coordination et l'exécution.

Be Wapp ambitionne d'impliquer et de fédérer un maximum de citoyens, associations, secteurs afin que la lutte contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins soit un véritable enjeu de société.

Elle veut ouvrir le débat sur l'importance de la propreté publique et créer une dynamique participative où chacun peut jouer un rôle.

Il n'existe évidemment pas de solution miracle à la malpropreté. Par contre, il est possible de mener une stratégie globale et intégrée de lutte contre les déchets sauvages, reposant sur les cinq piliers complémentaires suivants :

1. la sensibilisation visant la prise de conscience et le changement de comportement,
2. l'augmentation de la participation des citoyens et des autres acteurs,
3. l'amélioration des infrastructures d'élimination des déchets,
4. la gestion de l'espace visant à garantir un cadre de vie propre et convivial,
5. sans oublier le contrôle social et la répression qui permettent de faire du respect de l'espace public une norme acceptée de tous.

C'est le recours à des actions s'intégrant dans ces différents piliers qui permettra d'atteindre des résultats significatifs et de changer le comportement des responsables des incivilités environnementales. ■

Plus d'informations sur la programme d'actions et sur la Cellule Be Wapp sur **www.wallonieplusproprе.be**.

Be WaPP
Wallonie Plus Propre

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Le réseau de gaz propane

Le gaz Antargaz en réseau c'est la garantie du confort d'une énergie abondante, fiable et propre quand le gaz naturel n'est pas disponible.

Les habitations dans les zones non alimentées par le réseau de gaz naturel peuvent aussi profiter des avantages de l'énergie gaz. A partir d'un seul réservoir, Antargaz approvisionne des habitations collectives horizontales ou verticales. Quelque soit la taille du projet, Antargaz vous proposera une solution adaptée avec une citerne aérienne ou enterrée. Comme avec le gaz naturel, les habitations bénéficient d'une source d'énergie propre, fiable, avec des consommations individualisées par compteurs.

Pourquoi choisir le gaz en réseau ?

- Ce sont tous les avantages du gaz naturel, même sans le réseau près de chez vous. Une seule énergie fiable, propre, toujours disponible, pour tous les usages de la maison.
- Les consommations sont individualisées par la mise en place de compteurs propres à chaque habitation. Par conséquent, les occupants paient uniquement leur consommation réelle, sans acompte. Comme pour le gaz naturel, on peut opter pour un système de domiciliation mensuelle et d'échelonnement des paiements.

Les avantages

- Le gaz propane disponible chez vous avec seulement un compteur.
- Pas de travaux de mise en place de réservoirs individuels.
- Un approvisionnement automatique.
- Le gaz propane en réseau ne nécessite pas l'installation de réservoirs coûteux.
- Une valeur ajoutée pour votre habitation.
- Le gaz propane en réseau est la solution idéale quand le gaz naturel n'est pas disponible. Le gaz propane en réseau est une énergie fiable, propre, toujours disponible.
- Le gaz propane en réseau c'est la garantie d'une énergie naturelle, pratique, écologique et n'exigeant qu'un entretien tous les deux ans.

www.antargaz.be

antargaz

Grand Nettoyage de Printemps

Les entreprises aussi ont participé !

ORGANISÉE LES 24, 25 ET 26 MARS, LA 3E ÉDITION DU «GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS» A ÉTÉ UN SUCCÈS. SUCCÈS AUQUEL LES ENTREPRISES ONT, ELLES AUSSI, PARTICIPÉ.

par Olivier CAPPELLIN

Pour la 3e édition du «Grand Nettoyage de Printemps», plus de 70.000 personnes se sont mobilisées à l'échelle de la Wallonie ! Des citoyens, des écoles, des mouvements de jeunesse... mais aussi des entreprises.

Cette année, l'Union Wallonne des Entreprises a également participé activement à cette action de lutte contre les déchets sauvages. Le vendredi 24 mars ce sont donc près de 30 personnes qui ont nettoyé les abords du bâtiment de l'UWE et les rues avoisinantes. A l'équipe initiale constituée de 15 collaborateurs de l'UWE sont venus se joindre des représentants de Comeos, Fost Plus, Décathlon et de la Ville de Wavre. Au final, ce sont pas moins de 10 sacs de PMC et 15 sacs de déchets «tout venant» qui ont été collectés !

Les entreprises en action !

L'UWE n'était pas la seule à enfiler les gants et chasubles de circonstance.
Au total une quarantaine d'entreprises, fédérations et clubs d'entreprises (soit près de 700 personnes issues d'entreprises) ont participé au «Grand Nettoyage de Printemps» 2017.

Parmi les entreprises participantes, relevons notamment :

- **Ferrero Ardennes (Arlon)**

  Une équipe d'une quinzaine de personnes a collecté 4 sacs de PMC et 9 sacs de «tout venant» aux alentours de l'entreprise. Il s'agissait de leur deuxième participation à l'action !

- **Parc d'Activité de la Vallée du Hain (Braine-l'Alleud)**

  Les 22 membres de l'équipe étaient issus de 2 entreprises du Parc d'Activité de la Vallée du Hain : UCB Pharma et Créaset. Bilan de leur action : 8 sacs de PMC et 13 sacs de déchets «tout venant» ramassés en plus de divers déchets «encombrants» (métaux, bidons en plastique...).

- **Spadel (Spa)**

  La Ville de Spa, le Département Nature et Forêts du Service Public de Wallonie, l'asbl Domaine de Bérinzenne et Spa Monopole ont ramassé les déchets sauvages dans la Ville de Spa, dans la nature avoisinante et aux alentours du site d'embouteillage de Spa Monopole.

  Au total, cette équipe «public-privé» a récolté 14 sacs de PMC et 22 sacs de «tout venant» ainsi que divers encombrants, pour un total de près de 300 kg de déchets !

D'une manière générale, l'édition 2017 a rencontré un vif succès. Les 70.000 Wallons se sont mobilisés pour ramasser quelque 17.980 sacs PMC et sacs «tout venant». Des résultats très encourageants. Un effort collectif qui, comme le relève le Ministre wallon de l'Environnement Carlo Di Antonio, sonne le changement de mentalité et de comportement en matière de propreté publique en Wallonie.

Les entreprises ayant participé à cette 3e édition du «Grand Nettoyage de Printemps» :
Ardenne Trait Gourmande, Brasserie de la Lienne, Bru-Chevron, Cayman Group, Centre Adeps «La Fraineuse», Cerepharma, Coca Cola Heppignies, Coca-Cola European Partners, Comeos, Cosucra, Créaset, Décathlon Namur, Décathlon Wavre, Delacre, Despretz, Expansion Partners, Ferrero Ardennes, Fevia, Fost Plus, Idemasport, Ikea Mons, ISSEP, Le Spamboux, McBride, Nestlé Waters Benelux, Océ Software Laboratories, Pastificio Della Mamma, Raffinerie Tirlemontoise, Raffinerie Tirlemontoise (Sucrerie de Wanze), SAAE Chanteclair, Sambr'Habitat, Spa Monopole, The Manifest, Thule Organization Solutions, UCB Pharma, UWE, Université Catholique de Louvain (service ADPI/GPEX) et Yves Rocher.

Recupel

Pour un environnement de qualité, recyclons!

Vous défaire de vos déchets électro : lequel des trois sera votre partenaire idéal ?

Ces trois costauds ont tous l'air bien sympathique. Mais pour recycler vos déchets électro professionnels, seul le Recycleur agréé Recupel est la bonne personne. Pourquoi ?

- ✓ Parce qu'un Recycleur Recupel est un collecteur agréé ou un retraitant autorisé, avec à la clé un service impeccable.
- ✓ Parce qu'il satisfait aux exigences les plus strictes en matière de recyclage correct, de permis d'environnement et d'organisation efficace de son entreprise.
- ✓ Parce qu'il se fait un point d'honneur à respecter tout comme vous la législation sur les déchets.
- ✓ Parce qu'il n'a rien à vous cacher. Il sélectionne, démantèle, élimine et recycle tout électro comme il se doit.

RECYCLEUR AGRÉÉ RECUPEL

Demandez une proposition sans engagement
sur **www.recupel.be/recupel-recycleur**

Normes «Air» en question...

CHAQUE ANNÉE EN BELGIQUE, 11.000 PERSONNES DÉCÈDERAIENT À CAUSE DE LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR, INDIQUE UN RÉCENT RAPPORT DE L'AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ENVIRONNEMENT. PRENONS LE TEMPS DE FAIRE LE POINT SUR L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES DU SECTEUR INDUSTRIEL.

par Cécile NEVEN

Une proposition de résolution récemment déposée par les députés Stoffels et consorts est en cours de discussion au Parlement de Wallonie (à l'heure de l'écriture de ces lignes). Elle vise à développer une politique ambitieuse en matière de qualité de l'air en Wallonie, l'objectif avoué étant de tendre vers les valeurs cibles déterminées par l'OMS en matière de qualité de l'air ambiant.

On constate assez vite en effet que ces dernières sont nettement plus contraignantes que les normes européennes traduites par des plafonds d'émission associés aux états membres. Un récent rapport de l'Agence européenne pour l'Environnement (2015) évalue l'impact de la pollution atmosphérique à 11.000 décès supplémentaires chaque année en Belgique. La question est légitime : est-il possible d'atteindre ces valeurs cibles ?

La problématique n'est pas neuve, elle fait l'objet de différents accords adoptés sous l'égide des Nations Unies. Le plus connu concerne la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (LRTAP, pour «Long Range Transboundary Air Pollution»), ratifiée par la Belgique en 1982.

La Belgique est également partie à tous les autres protocoles (polluants organiques, métaux lourds, NOx, SOx, COV, NH3, etc.). Ces dispositions sont notamment traduites par des plafonds d'émissions (via la directive dite «NEC», pour «National Emission Ceilings», par des valeurs limites d'émission associées aux installations de combustion de plus de 50 MWth (via la directive dite LCP, pour «Large Combustion Plants»). La législation européenne est également en cours d'évolution : la directive dite NEC2 sera prochainement transposée en Région wallonne par l'adoption de nouveaux plafonds d'émission d'ici 2030, et la directive dite «MCP», pour «medium combustion plants», visera bientôt toutes les installations de combustion dont la capacité est comprise entre 1 et 50 MWth. Quant aux installations inférieures à 1 MWth, elles sont visées par la directive dite «Eco-design». On le voit, l'arsenal législatif couvre l'ensemble des installations.

Ceci-dit, la qualité de l'air ne se perçoit pas facilement «à l'œil nu». C'est l'occasion de faire le point sur la question. Penchons-nous un instant sur la contribution des émissions industrielles et sur l'évolution de celle-ci depuis 1990.

Substances	Contribution du secteur industriel	Evolution de la contribution entre 1990 et 2014
SOX	60%	-90%
Métaux lourds	49,5%	-86%
NOX	29%	-56%
PM10	23%	-80%
PM2,5	23%	-85%
COV	11%	-99%
Dioxines et furanes	9,7%	-99%

Sources : AWAC, 2014

Ces chiffres indiquent à eux seuls combien une politique multisectorielle est nécessaire pour améliorer la qualité de l'air ambiant. Quant à la diminution drastique des émissions industrielles entre 1990 et 2014, elle s'inscrit dans une dynamique de découplage entre les émissions environnementales et la production, clairement relevée dans la publication relative à l'état de l'environnement wallon[1]. Est-ce suffisant ? Comment se situe-t-on par rapport aux valeurs cibles proposées par l'OMS ? Les simulations montrent que si les normes européennes sont globalement respectées, les valeurs cibles de l'OMS, si elles devaient être imposées à l'heure actuelle, ne le seraient pas.

Quid pour les entreprises ?

Les entreprises dites «IED» (368 sites wallons entrent dans le champ d'application de la directive «émissions industrielles) se voient déjà imposer les valeurs limites d'émission associées aux meilleures techniques disponibles qui leur sont applicables. Si les meilleures techniques disponibles ne sont pas publiées, ou si aucune valeur limite d'émission n'y est associée, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) utilise alors un modèle de dispersion avec application d'un facteur de précaution par rapport aux normes européennes.

Néanmoins, l'AWAC est également confrontée à la difficulté de déterminer les polluants pertinents et les normes lorsqu'elles n'existent pas encore. A cet égard, on peut regretter notamment une certaine variabilité dans les pratiques administratives, une absence de mise en perspective des normes avec la faisabilité technico-économique, un manque de spécificité dans l'approche trop généraliste des plans de réduction des émissions diffuses.

L'UWE propose quelques pistes d'amélioration : définir une procédure transparente et systématique, qui garantit la prise en compte de la faisabilité technico-économique, contextualiser la norme (il faut pour cela tenir compte notamment de la densité de population, de la densité industrielle et disposer de données socio-économiques), prévoir des échéanciers de mise en œuvre, mieux libeller les permis, optimaliser les contrôles et les concevoir comme une aide à la démarche d'amélioration continue, etc.

Il va de soi qu'il sera impossible de viser les valeurs cibles de l'OMS en matière de qualité de l'air ambiant, sans concevoir une approche globale et multisectorielle qui visera également les politiques de mobilité, d'aménagement du territoire, de réhabilitation des friches industrielles, etc.

Enfin, il s'agit de bien connaître le tissu industriel pour légiférer en connaissance de cause. Ne le perdons pas de vue : quand un Flamand a 100 euros en poche, un Wallon en a 85 ! Notre PIB/habitant est 30% plus faible qu'en Flandre. Si les questions environnementales sont incontournables, la Wallonie ne peut se permettre d'atteindre immédiatement à la fois le pristin état dans l'assainissement de ses terrains pollués, le bon état chimique et écologique de ses 330 masses d'eau de surface, le bon état qualitatif et quantitatif de ses 33 masses d'eau souterraines ET les valeurs cibles de l'OMS en matière de qualité de l'air ambiant.

Des priorités doivent être déterminées. Et il convient de développer une approche partenariale et constructive vis-à-vis du demandeur, tout en gardant à l'esprit que l'entreprise apportera aussi les solutions. Rappelons à cet égard les excellents projets dont le développement est permis par la mise en place des pôles de compétitivité dans le cadre du plan Marshall. Plusieurs secteurs sont engagés dans d'importantes démarches d'amélioration de leur efficience environnementale. Veillons à préserver et à valoriser ces dynamiques dont la Wallonie a un urgent besoin.

(1) SPW - "Tableau de Bord 2014".

Un an de prélèvement kilométrique
Quel bilan ?

DEPUIS LE 1ER AVRIL 2016, UN CHANGEMENT CONSÉQUENT A EU LIEU DANS NOTRE PAYS EN MATIÈRE DE FISCALITÉ ROUTIÈRE : L'EUROVIGNETTE A CÉDÉ SA PLACE AU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE. LES ENJEUX ET LES CONSÉQUENCES DE CE CHANGEMENT FISCAL SONT CONSIDÉRABLES POUR LES ENTREPRISES, QU'ELLES SOIENT CHARGEURS OU TRANSPORTEURS. L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES N'A EU DE CESSE DE LE RÉPÉTER PENDANT LES MOIS DE PRÉPARATION DE MISE EN ŒUVRE DU PRÉLÈVEMENT MAIS AUSSI DEPUIS CE PREMIER JOUR D'AVRIL 2016.

par Samuël SAELENS

Un an après la mise en œuvre du prélèvement, quel bilan peut-on en tirer ? Quels sont les chiffres principaux des premiers mois de fonctionnement du prélèvement ?

En termes statistiques tout d'abord et au niveau belge :

- 700.000 OBU ont été enregistrés dont 125.000 par des entreprises situées en Belgique. En moyenne, 140.000 OBU sont actifs chaque jour ouvrables sur le territoire, 50.000 le samedi et 12.000 le dimanche ;
- 24 millions de km sont parcourus en moyenne chaque jour générant une recette quotidienne moyenne de 2,5 millions d'euros ;
- La recette totale belge en un an est de 648 millions d'euros au niveau belge avec une répartition d'environ 63% pour la Flandre, 35% pour la Wallonie et moins de 2% pour Bruxelles.
- En nombre d'OBU, la Belgique représente 19% des enregistrements, la Pologne 14% et les Pays-Bas 11%. C'est le tiercé de tête. Environ 80% des OBU sont enregistrés pour des véhicules Euro 5 et Euro 6 et 90% le sont pour des véhicules de plus de 32 tonnes.

Au niveau wallon, la recette 2016 a été de 174 millions d'euros (pour 9 mois), en deçà des 235 millions d'euros escomptés. Pour 2017, 242 millions d'euros sont prévus au budget.

En termes d'impacts et selon le dernier «Truck & Business Barometer», la majorité des transporteurs répercute le prélèvement à leurs clients (52,2% des volumes de transport sont soumis à une répercussion intégrale et 32% à une répercussion intégrale à l'exception des kilomètres d'approche).

Pour mesurer l'effet du prélèvement et de ses répercussions, la Wallonie a mené début 2016, sur proposition de l'UWE, une étude d'impact socio-économique afin d'identifier les secteurs les plus touchés par le prélèvement kilométrique. De cette première analyse, quelques secteurs liés aux marchandises les moins onéreuses et où, dès lors, le poids du transport dans le prix final est le plus important ont été identifiés comme les plus impactés (produits carriers, produits agricoles non transformés, lait, déchets, sidérurgie...). L'étude a également mis en évidence l'impact du prélèvement sur le secteur du transport lui-même, sur le consommateur et sur l'attractivité économique du territoire.

Sur base des conclusions de cette étude, le Gouvernement wallon a décidé de prendre un ensemble de mesures d'accompagnement pour un budget global de 28 millions d'euros.

Un an après la mise en œuvre du prélèvement et à l'heure d'écrire ces lignes, une partie de ces mesures ont été activées mais certaines d'entre elles ne sont pas complètes voire toujours pas effectives. A cet égard, des mesures comme l'augmentation de la masse maximale autorisée (MMA) à 50 tonnes sur 6 essieux ou encore le passage de la frontière française à 44 tonnes ne sont toujours pas d'application alors qu'elles ne coûtent rien au budget régional et qu'elles améliorent l'efficacité économique et environnementale du transport routier.

Le Gouvernement Wallon ayant décidé de relancer une nouvelle étude de 3 ans pour suivre et mesurer l'impact du prélèvement, celle-ci devra notamment vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des mesures, leur efficacité à combler au moins partiellement les conséquences négatives du prélèvement sur l'activité économique wallonne et la consommation budgétaire des différentes mesures.

Autre décision récente de la Wallonie : une extension de 33 km du réseau soumis à prélèvement. Les acteurs économiques estiment que le réseau taxé est déjà très important par rapport à nos grands voisins, que le prélèvement s'adresse aux véhicules dès 3,5 tonnes de MMA, que des modifications permanentes du réseau compliquent singulièrement la vie des entreprises et que les augmentations constatées sur les deux tronçons ajoutés sont très faibles. Pour toutes ces raisons, l'UWE juge cette extension excessive et injustifiée.

En conclusion, le prélèvement kilométrique ne nous semble pas pouvoir fêter son premier anniversaire sous les hourras et les bravos. Sa mise en œuvre, outre les multiples soucis techniques et administratifs qu'elle a connus et qu'elle connait encore, a engendré une hausse du prix du transport dommageable pour toutes les entreprises et pour notre attractivité territoriale. Bien que le Gouvernement Wallon ait été le plus ouvert des trois gouvernements régionaux au dialogue et à l'action sur ce dossier, en partie grâce au travail de fond mené par l'UWE depuis plusieurs années, force est de constater que certaines mesures annoncées manquent encore d'effectivité.

Les chantiers à venir sont bien entendu de poursuivre l'évaluation du prélèvement et de pérenniser les mesures décidées pour les secteurs les plus touchés mais aussi d'imaginer de nouvelles mesures comme la modulation des tarifs du prélèvement selon le temps et le lieu et in fine de prendre la mesure la plus utile qui soit en matière d'économie, d'environnement, de congestion et d'efficacité du trafic à savoir étendre le prélèvement à l'ensemble des véhicules, véhicules privés y compris, à recettes constantes.

Les Gouvernements régionaux pourront continuer à repousser cette mesure pour des raisons strictement électorales mais le temps, la réalité et d'autres pays prouveront bien vite qu'il s'agit de la seule bonne façon de faire évoluer la fiscalité routière. ■

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Rouler au gaz naturel

Alternative intéressante aux carburants traditionnels, le gaz naturel comprimé, communément appelé CNG pour «Compressed Natural Gas», est le même gaz que celui utilisé pour cuisiner ou se chauffer. Avec de faibles émissions de CO_2, le CNG présente un meilleur bilan environnemental que celui du pétrole et offre de nombreux avantages.

En toute sécurité

Les constructeurs automobiles appliquant les normes les plus strictes lors de la fabrication des véhicules CNG, les réservoirs répondent à toutes les garanties de sécurité. Les véhicules CNG sont bi-fuel et équipés d'un double réservoir qui leur offre une autonomie comparable à celle des autres voitures. Dans les gammes classiques, le réservoir CNG est intégré au véhicule dès sa conception, ce qui lui permet d'être placé en toute sécurité et sans engendrer de perte de volume de coffre. Les marques proposant ces véhicules sont de plus en plus nombreuses, avec des modèles équipés d'un moteur qui a les mêmes performances et la même puissance que ceux aux carburants classiques.

Un carburant économique

Dans la majorité des cas, le prix du CNG est inférieur à celui des autres carburants. Ainsi, un plein de 15 kg de gaz naturel permet de parcourir plus ou moins 300 km pour un coût d'environ 15 €, soit 0,05 €/km ! Grâce à une combustion plus propre, les entretiens des véhicules sont moins onéreux, avec une durée de vie du moteur augmentée. Sans oublier les incitants financiers qui encouragent l'achat de véhicules CNG.

Un carburant plus vert

En Europe, les déplacements motorisés représentent 18% de la totalité des émissions de gaz à effet de serre. Or, les véhicules au gaz naturel ne rejettent pratiquement pas de particules fines (-95%). En fonction des modèles, les émissions de CO_2 sont diminuées jusqu'à 27% par rapport aux véhicules à essence et jusqu'à 12 % par rapport au diesel. Rouler au gaz naturel permet donc de diminuer la pollution de l'air qui, selon la Ligue Cardiologique Belge, réduit notre espérance de vie de plus de douze mois et engendre une augmentation des affections respiratoires.

Le CNG se développe en Belgique

Le développement du parc de stations-service fonctionnant au CNG en Belgique est une condition essentielle pour le développement de ce carburant respectueux de l'environnement. Si la Flandre compte près de 50 stations-service, les futures stations-service CNG en Wallonie sont des projets portés par ENORA, le partenariat entre Electrabel, G&V Energy Group et ELSA, filiale de l'Agence de développement territorial IDETA dédiée au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique en matière de mobilité. ENORA a pour ambition de devenir en Belgique et au Luxembourg un acteur incontournable de la mobilité au gaz naturel en créant un véritable maillage de stations-service au gaz naturel pour le confort de l'utilisateur. Après Brugge, Tournai, Ollignies, Nivelles, Zellik, Jemappes et Mouscron, la commune de Mont-sur-Marchienne vient d'accueillir à son tour une station-service au gaz naturel.

enora cng Compressed Natural Gas

Plus d'informations sur **www.gaznaturel.be** ou via **enora@ideta.be**

VAL-I-PAC soulage vos maux de tête administratifs

Votre société commercialise des marchandises emballées ? Vous êtes alors légalement responsable des emballages et déchets qu'ils entraînent, ce qui implique une série de contraintes administratives. Un coup de main pour gérer ces contraintes n'est, pour la plupart des entreprises, pas superflu...

Dans quel cas mon entreprise est-elle considérée comme «responsable d'emballages» ?

Il s'agit d'un nom un peu curieux qui recouvre grosso modo trois cas de figure. Ce sera le cas :

- si vous produisez et emballez des produits qui sont vendus sur le marché belge ;
- si vous importez des produits emballés pour les vendre sur le marché belge ;
- si vous importez des produits pour les utiliser comme matière première au sein de votre entreprise.

Depuis 1997 les entreprises actives en Belgique ont des obligations légales pour la gestion de leurs déchets d'emballages, qu'ils soient de type industriels ou ménagers.

Quelles sont les implications pour moi ?

Cette loi implique que vous devez pouvoir prouver qu'un pourcentage élevé (80% à l'heure actuelle) des emballages industriels dont vous êtes responsable est effectivement recyclé ou incinéré avec récupération d'énergie.

Pourquoi est-ce si compliqué de se mettre en ordre avec cette loi ? Et qu'est-ce qui m'empêche de m'en charger moi-même ?

Une fois les produits vendus, les déchets d'emballages dont vous êtes responsable atterrissent la plupart du temps dans les conteneurs de vos clients. Seule une partie restreinte se retrouve dans vos propres flux de déchets. En théorie, vous devriez donc réclamer la preuve du recyclage de vos emballages à vos clients ou reprendre ces emballages lors d'une prochaine livraison et les faire recycler. Une opération qui se révèle irréalisable en pratique.

Que peut faire VAL-I-PAC pour moi ?

VAL-I-PAC est une asbl créée en 1997 pour et par les entreprises. Nous récoltons les données, nous les compilons et rapportons aux autorités d'une manière collective :

1. Vous nous communiquez une fois par an les quantités d'emballages que vous avez mises sur le marché belge.
2. Les collecteurs de déchets nous fournissent les données relatives aux emballages industriels qu'ils ont collectés chez leurs clients et qu'ils ont recyclés ou valorisés.

La quantité totale mise sur le marché est ensuite comparée à la quantité recyclée et cela donne un certain taux de recyclage global pour l'ensemble de nos clients.

$$\frac{\textbf{Quantité de déchets d'emballages traités}}{\textbf{Quantité d'emballages mis sur le marché}} = \geq 80\%$$

3. Nous transmettons ensuite ces données aux autorités.

Plus de 7.000 entreprises nous font déjà confiance et ensemble, elles représentent plus de 90% de tous les emballages industriels commercialisés en Belgique.

Si vous n'êtes pas sûr d'être en règle ou si vous voulez en savoir plus, c'est d'ailleurs le moment idéal pour régulariser la situation de votre entreprise tout en bénéficiant de conditions financières très avantageuses. Téléphonez au 02/456.83.10 ou envoyez un mail à info@valipac.be pour fixer un rendez-vous sans engagement. Nous viendrons avec plaisir vous en dire plus.

VAL-I-PAC
Avenue Reine Astrid 59 bte 11
1780 WEMMEL
02/456.83.10 - info@valipac.be
www.valipac.be

Le CoDT dans les starting-blocks

L'ADOPTION EN TROISIÈME LECTURE, LE 22 DÉCEMBRE 2016, DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON FORMANT LA PARTIE RÉGLEMENTAIRE DU **CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL** (CODT) CONSTITUE UNE ÉTAPE DÉCISIVE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODT. L'ARTICLE 34 DE CET ARRÊTÉ FIXE EN OUTRE AU 1ER JUIN 2017 LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES PARTIES DÉCRÉTALES ET RÉGLEMENTAIRES DU CODT. IL RESTE DONC TRÈS PEU DE TEMPS À L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR TOURNER UNE PAGE IMPORTANTE DE L'HISTOIRE ET DU CADRE DE NOTRE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.

par Samuël SAELENS

Le CoDT est un texte attendu par les milieux économiques. Il est considéré à raison comme globalement positif. Délais de rigueur au lieu de délais d'ordre, réunions de projet, extension des actes et travaux bénéficiant d'une exonération de permis (notamment en zone d'activité économique), procédures conjointes, remplacement d'outils à valeur réglementaire par des outils à valeur indicative, clarification de certaines notions (charges d'urbanisme et modification sensible du relief du sol par exemple), nouvelles zones au plan de secteur et procédure de révision accélérée... Tout n'est pas rose bien entendu. Une taxe, limitée aux acteurs privés, sur les bénéfices fonciers en cas de changement d'affectation voit par exemple le jour. Le droit d'initiative du privé reste cantonné à quelques procédures et les différences de traitement entre public et privé se maintiennent dans certains cas sans justification crédible.

Le texte final est donc un texte de compromis mais qui reprend une série réelle d'avancées pour les acteurs économiques. Ces avancées ont notamment pu être proposées par leurs représentants, dont l'UWE, dans le cadre des travaux préparatoires organisés par le Ministre Di Antonio.

Il faut rester optimiste mais le plus difficile est sans doute à venir. Il revient en effet à présent aux autorités régionales et locales à mettre en œuvre le nouveau code sur le terrain avec le même esprit de simplification, d'accélération des procédures et de dialogue entre public et privé que celui qui en a présidé la rédaction.

En effet, hormis la mise en application stricte de ses aspects purement juridiques, le CoDT va obliger ces acteurs à travailler différemment, à se réorganiser et à développer, pour certains, un sens nouveau de la concertation.

Les entreprises sont elles aussi invitées à intégrer le nouveau code et à imaginer un dialogue renouvelé avec leurs autorités compétentes. C'est donc un challenge pour tous dont nous ne pouvons que souhaiter que chacun (autorités et entreprises) s'empare de manière constructive au profit de notre développement économique.

L'UWE continuera en tout cas de jouer un rôle central pour assurer une communication optimale vers les entreprises mais aussi pour faire remonter leurs besoins vers les autorités régionales au sein de la task force de suivi du CoDT qui sera mise sur pied par le Ministre dès ce 1er juin.

Le CoDT, je veux savoir !

Le Code du Développement Territorial (CoDT) sera mis en œuvre dès le 1er juin 2017.

Qu'en est-il pour les entreprises et pour l'attractivité économique de la Wallonie ? Quels sont les changements majeurs qu'apporte la réforme aux acteurs économiques ?

Dans le cadre de sa collection "*Je veux savoir*", l'Union Wallonne des Entreprises a réalisé, en partenariat avec DLA Piper, une plaquette qui répond, en 10 points synthétiques, à ces questions.

Brochure disponible en téléchargement ou via le formulaire de commande en ligne sur **www.uwe.be/publications**

Un réseau de chaleur dans le futur parc d'activité économique Polaris

IDETA, L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN WALLONIE PICARDE, VIENT D'ENTAMER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POLARIS SUR LES COMMUNES DE PÉRUWELZ ET BELOEIL, EN BORDURE DE LA E42. CE FUTUR PARC 4.0 BÉNÉFICIERA EN OUTRE D'UNE LIAISON THERMIQUE ENTRE L'UNITÉ DE VALORISATION ENERGÉTIQUE DE L'INTERCOMMUNALE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT IPALLE À THUMAIDE (BELOEIL). DE QUOI PERMETTRE AUX ENTREPRISES INSTALLÉES DANS LE PARC POLARIS DE DIMINUER LEUR FACTURE ÉNERGÉTIQUE ET LEUR EMPREINTE CO_2.

par Yves-Etienne MASSART

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Thumaide est implantée sur le territoire de la commune de Beloeil. Elle traite annuellement près de 430.000 tonnes de déchets. Et, actuellement, la vapeur dégagée lors du traitement est turbinée et transformée en électricité. Près de 254 GWh sont ainsi produits chaque année et injectés sur le réseau de transport ELIA.

Depuis plusieurs années, IPALLE étudie la possibilité de valoriser la chaleur produite par son centre de valorisation énergétique, à savoir l'équivalent de près de 24 millions de litres de fuel ou m^3 de gaz. Elle a ainsi fait réaliser une pré-étude afin de déterminer le potentiel d'utilisation de la chaleur pour différents types d'utilisateurs : serres, centre aquatique ou industries. L'étude a confirmé l'intérêt de réaliser une liaison pour le transport de chaleur entre le site de valorisation énergétique d'IPALLE situé à Thumaide et une sous-station située dans le périmètre de la future zone d'activité économique POLARIS distante de 2 km.

Dans ce cadre, IDETA attribuera une affectation prioritaire des parcelles les plus proches, pour une superficie totale de 20 hectares, à des entreprises dont les process industriels exigent de gros apports de chaleur. Les industries «ciblées» sont donc d'importantes consommatrices de chaleur dans des secteurs tels que la chimie, l'agro-alimentaire, la verrerie, la papeterie ou l'automobile.

Valorisation

En Belgique, les réseaux de chaleur ne sont pas encore très répandus pour différentes raisons d'ordre financier, juridique... Néanmoins, plusieurs projets ont récemment vu le jour tel que le réseau de chaleur alimenté par l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek qui fournit, depuis août 2016, de la chaleur au centre commercial les Docks, aux installations de Bruxelles Propreté et à l'entreprise de menuiserie Van Humbeeck.

Lors de l'appel à projets FEDER de 2014, les intercommunales concernées par le développement de ce nouveau parc ont soumis le projet de création d'une connexion énergétique de 2 x 2.800 mètres aller/retour pour assurer le transport de chaleur entre le centre de valorisation énergétique de Thumaide et le parc d'activité.

Ce projet a été sélectionné par le jury du fonds FEDER et un financement a été octroyé pour la construction de la conduite qui doit encore être mise en œuvre. Plusieurs configurations sont d'ailleurs envisageables et la conduite sera dimensionnée suivant les besoins du ou des futur(s) consommateurs (*voir encadré*) tandis que le tracé peut encore être adapté.

Empreinte CO_2

L'ensemble des investissements jusqu'à la sous-station sont inclus dans le projet de construction, avec pour conséquence une optimisation importante des coûts du projet industriel. De plus, au-delà du financement, les montants liés à l'exploitation sont réduits pour les consommateurs finaux qui ne doivent pas prendre en charge les coûts de maintenance du réseau de chaleur ni se soucier de l'approvisionnement en intrants. Enfin, le prix pourra être défini à long terme et sera inférieur à celui du gaz et du fuel. Bien que le coût de ces combustibles a affiché une tendance à la baisse ces dernières années, les prévisions indiquent une évolution à la hausse des tarifs de l'énergie. Un prix stable et défini à long terme constitue une sécurité financière non négligeable pour une entreprise ; l'objectif poursuivi étant d'établir un partenariat solide avec les consommateurs finaux.

Outre les avantages économiques, la chaleur produite à partir du site de valorisation énergétique de Thumaide, certifié EMAS et situé à proximité du zoning, permettra de diminuer drastiquement l'empreinte CO_2 et les émissions de particules fines des entreprises utilisatrices.

Caractéristiques techniques : variables ajustables

- Puissance de 8 MWth à 66 MWth ;
- Type de réseau : eau surchauffée ou vapeur.
  La qualité de la vapeur convient également à une utilisation de type alimentaire ;
- Température de départ de 100 à 350°C ;
- Pression de 42 bars en sortie du centre ;
- La localisation de la sous-station sur la ZAE POLARIS ;
- Type de transport (diamètre et type de tuyau) suivant le profil de consommation.

Contact : Christophe BONCHOUX, Directeur des Services aux Entreprises (bonchoux@ideta.be)

“

L'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS JUSQU'À LA SOUS-STATION SONT INCLUS DANS LE PROJET DE CONSTRUCTION, AVEC POUR CONSÉQUENCE UNE OPTIMISATION IMPORTANTE DES COÛTS DU PROJET INDUSTRIEL.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Traitement d'eau : enjeux de la R&D

Enjeux technologiques en traitement et valorisation des eaux usées

Les politiques européennes des trente dernières années continuent d'influencer les travaux de recherche et développement en traitement et valorisation des eaux résiduaires, en proposant un ensemble de mesures allant du financement de projets européens (programme H2020, Interreg, FUI...) à des objectifs réglementaires.

1. Les directives relatives aux substances prioritaires conduisent à limiter les émissions en polluants chimiques (normes de rejet plus contraignantes) et à améliorer l'efficacité des stations d'épuration, souvent en ajoutant des étapes de traitement. D'autre part, les directives Reach et Biocide limitent l'usage des réactifs chimiques.
2. Le paquet énergie climat incite les exploitants de station d'épuration à optimiser l'efficacité énergétique des installations, à réduire les émissions de gaz à effets de serre (CO_2 et N_2O) et à privilégier la production de biogaz.
3. Le plan d'action pour l'économie circulaire prévoit de soutenir des mesures facilitant la réutilisation d'eau traitée (Reuse) et la valorisation des polluants, notamment la récupération du phosphore.

Ces considérations valent tant pour l'assainissement des eaux usées urbaines que des eaux industrielles.

Recherche, Développement et Innovation

Les recherches dans le domaine de l'eau s'orientent autour des 3 trois axes développés ci-dessus. Le Cebedeau, centre de référence pour la Recherche et l'Expertise dans le domaine de l'eau, l'a bien compris et il axe ses travaux sur le développement de nouvelles biotechnologies visant à traiter les effluents liquides et gazeux.

Une attention toute particulière est portée sur la conception de procédés faiblement énergivores permettant la production pérenne d'une eau de bonne qualité et la récupération des polluants, micropolluants et métaux. Ces recherches, représentant un défi à la fois écologique et économique, visent à assurer une valorisation des charges polluantes en «buildings blocks» ou produits utilisables en agriculture, en catalyse, en chimie de synthèse ou encore dans le secteur agroalimentaire.

Les applications industrielles sont nombreuses : bactéricides naturels pour le contrôle des biofilms, récupération de protéines dans l'industrie agroalimentaire, réacteur intégré pour la biométhanisation d'effluents liquides et solides, désulfuration biologique du biogaz... sont autant de sujets qui occupent les chercheurs du Cebedeau.

Au service des industriels

La collaboration avec le Cebedeau (Centre de Recherche Agréé) vous offre des perspectives complémentaires de faire subventionner vos projets de R&D&I par la Région Wallonne (DGO6) ou l'UE. L'obtention de «chèques technologiques» est simple et rapide pour vous lancer dans l'innovation ou l'incrémentation technologique, les études de faisabilité financent la validation technique des nouveaux produits ou technologies, les programmes «CWality» et «Pôles de compétitivité» soutiennent les projets plus ambitieux.

Plus d'infos ?
www.cebedeau.be

CEBEDEAU

Une charte pour l'Alliance Centre BW

Développement Durable

EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2017, L'ALLIANCE CENTRE BW (ACBW) A ÉTABLI UNE CHARTE DE VALEURS REGROUPANT LES TROIS GRANDS PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ENVIRONNEMENT, LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIE.

par Laetitia MONTANTE

Consciente de la responsabilité qu'ont les entreprises, et plus largement le monde économique, face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, l'association a tenu à s'inscrire dans la démarche universelle proposée par les Nations Unies : les **Sustainable Development Goals (SDG)**. Ce programme est articulé autour de 17 objectifs de développement durable qui, mis ensemble, visent à remettre notre planète sur la voie de la durabilité : www.un.org/sustainabledevelopment.

L'engagement de l'Alliance Centre BW en matière de développement durable ne date cependant pas d'hier. En parallèle des activités de networking qu'elle organise régulièrement, l'association est à l'initiative de nombreux projets impliquant la responsabilité sociétale de ses membres : Mind & Market, Go2Reve, mais aussi la participation au jogging en faveur de l'association ELA luttant contre les leucodystrophies, la participation à l'action de don de sang dans les parcs d'activité économique,…

En rédigeant cette charte, l'ACBW a souhaité impliquer ses membres dans des projets de grande envergure pour qu'ils puissent ensemble générer un impact positif sur la société d'aujourd'hui et de demain.

La Commission «Développement Durable», créée pour l'occasion, a établi un plan d'actions afin de permettre aux membres de mener à bien leurs engagements.

Elle propose ainsi de mettre sur pied un cycle de conférences sur les thématiques du développement durable, d'organiser des ateliers de partage d'expériences et de fournir une série d'actions faciles à mettre en œuvre : s'inscrire sur la plateforme de covoiturage Commuty pour augmenter le pool de covoitureurs, créer un potager partagé, participer au Forum Mind & Market… D'autres projets et actions seront proposés dans les mois à venir.

Concrètement, les membres seront invités à entreprendre au moins une de ces actions sur l'année et en contrepartie, l'association s'engage à mettre à l'honneur les entreprises ayant mené des projets innovants, dans le but d'en inciter d'autres à entrer dans la démarche.

"*Au sein de l'Alliance*, explique Véronique Forget, Coordinatrice à l'Alliance Centre BW, *nous pensons que les entreprises peuvent faire bouger le curseur pour un monde meilleur ; la responsabilité sociétale est très importante aux yeux de l'Alliance Centre BW. Nous avons donc décidé d'aider les entreprises à entreprendre des actions concrètes et durables, en leur fournissant des outils tels que cette charte «Développement Durable» présentant un ensemble de valeurs durables et éthiques.*

Véronique FORGET,
Coordinatrice à l'Alliance Centre BW

Nous proposerons à nos membres de s'engager à respecter ce cadre de valeurs et d'entreprendre au moins une action sur l'année touchant soit à l'environnement, à la mobilité ou à la solidarité. L'Alliance Centre BW s'engage alors à communiquer sur l'action menée par l'entreprise et à la valoriser au sein de l'association mais aussi au-delà. C'est une démarche très positive tant pour l'entreprise que pour la préservation de notre environnement et de notre société".

Retrouver l'interview complète de Véronique FORGET sur la chaine Youtube de la CPAD.

À propos de l'Alliance Centre BW

L'Alliance Centre BW est née en 2014 à la suite de la fusion entre les associations d'entreprises ADE Wavre et AxE 4.25. L'association a pour vocation principale d'être un moteur de développement pour les entreprises du centre du Brabant wallon. Elle offre à ses membres un espace privilégié pour le réseautage local et promeut les intérêts des entreprises en jouant le rôle de représentant auprès des pouvoirs publics et des institutions publiques et privées.

L'objectif de l'ACBW est également de favoriser les échanges d'expériences, d'informer et de former les membres via l'organisation de petits déjeuners d'information et leur offrir la possibilité de s'engager dans une multitude de projets tels que :

- Mind & Market : Plateforme connectant l'Innovation et le Marché
- Go2Reve : Rapprochement entre le monde de l'enseignement secondaire et celui de l'entreprise
- Jogging au profit de l'association ELA
- Inscription gratuite sur la plateforme de covoiturage Commuty
- ...

Un large panel d'activités est également proposé aux membres afin que ceux-ci puissent apprendre à se connaitre et faire du réseautage, profiter de tarifs avantageux via des achats groupés (énergie, chèques-repas électroniques...), mais aussi bénéficier de réductions de coûts, grâce au soutien des pouvoirs locaux, pour l'obtention en leasing de vélos à assistance électrique, par exemple.

L'Alliance Centre BW se veut être un acteur indispensable pour le développement des entreprises du centre du Brabant wallon.

Pour plus d'informations sur les actions menées par l'Alliance Centre BW, rendez-vous sur le site internet de la CPAD : **www.cpad.be/alliance-centre-bw.html**

Province : Brabant wallon

Zone couverte : Parcs d'activités de Louvain-la-Neuve, Mont-Saint-Guibert et Wavre

Création : 2014

Nombre de membres : +-300

Site internet : www.alliance-centrebw.be

enora cng Compressed Natural Gas

Convertir son parc automobile au gaz naturel, c'est opter pour une mobilité verte car les véhicules au gaz naturel (CNG) n'émettent pratiquement pas de particules fines. C'est aussi réduire ses coûts de carburant sans perdre son confort de conduite.

Découvrez le réseau Enora de stations-service au gaz naturel sur *www.caps.be/fr/cng*

ENORA | Quai Saint-Brice, 35 - 7500 Tournai
Tél. : 00 32 69 55 35 25 | enora@ideta.be

IDETA · elsa · ENGIE Electrabel · G&V ENERGY GROUP

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui **agit** pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

Une vocation de rassembleur… Liège, Brabant wallon, Hainaut, Luxembourg, Namur : des entrepreneurs de toute la Wallonie se retrouvent à l'UWE. C'est un des seuls lieux où toutes les branches de l'industrie et des services sont représentées, de même que tous les types d'entreprises, de la petite entreprise familiale à la grande multinationale.

L'UWE promeut un monde patronal fort. Ses moyens proviennent des cotisations des membres, en direct ou via leur fédération sectorielle. Ils sont aujourd'hui plus de 6.500 à nous faire confiance pour les représenter au mieux de leurs intérêts. L'UWE est l'union wallonne des entreprises et non l'union des entreprises wallonnes, histoire de permettre aussi aux entreprises étrangères établies en Wallonie d'être représentées par l'UWE dans tous les lieux de décision du pays.

Union Wallonne des Entreprises

www.uwe.be

Chemin du Stocquoy 3 • 1300 Wavre
010/47.19.40 • info@uwe.be

Construction durable

Lancement de l'Alliance Emploi-Environnement

ADOPTÉ EN 2016, LE PLAN PLURIANNUEL 2016-2019 DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT «CONSTRUCTION DURABLE» A ÉTÉ OFFICIELLEMENT LANCÉ LE 26 MARS. LE MINISTRE WALLON DE L'ENERGIE AVAIT POUR L'OCCASION RÉUNI L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES QUI SOUTIENNENT L'INITIATIVE.

par André LEBRUN

Initiée en 2011, l'Alliance Emploi Environnement entend "*faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois tout en améliorant la performance énergétique du parc immobilier wallon*".

Le nouveau plan pluriannuel poursuit cet objectif, mais dans un contexte plus large en s'attachant non seulement à la rénovation énergétique du parc de bâtiments existants mais aussi au développement de ce parc par la reconstruction de la ville sur la ville, par l'utilisation des «dents creuses», par la construction de nouveaux bâtiments ou de nouveaux quartiers, dans les centres urbains et ruraux.

L'évaluation de l'Alliance Emploi-Environnement de 2011 a permis d'identifier les facteurs de succès et les freins du premier plan pluriannuel. Sur base de ces éléments, le Gouvernement a décidé de maintenir/réorienter ou supprimer certaines mesures, d'en ajouter de nouvelles et de restructurer les axes de l'Alliance.

L'Alliance recentrée comprend ainsi 36 actions réparties entre 4 axes :

- **Axe 1 :** Définir les normes et références applicables aux constructions/rénovations durables ;

- **Axe 2 :** Promouvoir la construction/rénovation durable ;
- **Axe 3 :** Stimuler la réalisation de projets de construction/rénovation durable ;
- **Axe 4 :** Mettre en œuvre des formations dans les métiers de la construction/rénovation durable.

L'axe 3 constitue le cœur de ce projet, les autres axes venant en soutien.

L'Alliance recentrée fait l'objet d'une coordination stratégique par le Ministre de l'Energie, Christophe Lacroix, et d'une coordination opérationnelle assurée par le Département du Développement durable du Service public de Wallonie.

Le suivi général des actions a été confié à la Cellule des Stratégies transversales. Des comités de suivi stratégiques, associant les partenaires sociaux et les responsables des structures publiques parties prenantes de ce projet, seront organisés annuellement.

ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT

A la recherche d'une nouvelle image pour les parcs d'activité économique

CréaPictoPAE

DU 14 JANVIER AU 4 MARS DERNIER, WALLONIE DÉVELOPPEMENT, SOCIÉTÉ FAÎTIÈRE DES INTERCOMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, A ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE MAXIME PRÉVOT, VICE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON ET MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, UN CONCOURS QUI AVAIT POUR OBJECTIF LA CRÉATION D'UN NOUVEAU PICTOGRAMME IDENTITAIRE REPRÉSENTANT LES PARCS D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES (PAE) WALLONS.

par Samuël SAELENS

Depuis de très nombreuses années, le pictogramme jusqu'ici exploité sur l'ensemble de la signalétique directionnelle wallonne identifiant les «zonings» est une ancienne usine noire avec cheminée et toit en «dents de scie» (i.e. les «sheds», toitures issues de l'architecture industrielle de la fin du XIXe siècle).

Tant les acteurs publics concernés que les représentants des entreprises (dont l'UWE) estiment depuis de nombreuses années que le pictogramme actuel ne représente ni les entreprises ni les enjeux de l'économie au XXIe siècle. Ce concours arrive donc à point nommé pour donner un sérieux coup de jeune à cette image dépassée de l'entreprise.

Petite particularité du concours, il était uniquement ouvert aux jeunes officiellement inscrits au sein d'un établissement scolaire en Wallonie ou en Fédération Wallonie-Bruxelles dispensant un enseignement lié directement au domaine de l'industrie graphique, de l'art ou du design. Il était donc également une magnifique opportunité de mettre en valeur nos talents de demain dans ces matières.

Ce ne sont pas moins de 336 projets qui ont abouti sur la table du jury composé de professionnels du secteur des arts graphiques (enseignants et entreprises), de représentants du Ministre et de la Région et de représentants des intercommunales.

L'UWE était également membre du jury.

C'est ce 28 mars que le Ministre Maxime PRÉVOT a dévoilé les trois lauréats du concours lors d'une remise des prix à son Cabinet. Et la grande gagnante est **Ilse THEUNISSEN**, 20 ans, étudiante à l'ESA Saint-Luc à Liège. Elle remporte le premier prix du Concours CréaPicto PAE et le chèque de 10.000 euros offert par la Wallonie pour le projet ci-contre.

Dans les semaines et mois qui viennent, la Wallonie devrait donc s'emparer de l'œuvre de la gagnante pour rafraîchir sa signalétique économique.

En tout cas, le concours aura confirmé la nécessité de le faire mais aura aussi permis de mettre en avant le talent de nombreux jeunes. Bravo à elles et à eux !

La **SPGE** et l'assainissement autonome des eaux usées

En Wallonie, il existe 2 grands types d'assainissement, l'assainissement collectif – *vos eaux usées vont à l'égout et sont traitées dans une station d'épuration commune* – et l'assainissement autonome – *vos eaux usées sont traitées par vous*. Cette différence résulte de diverses contraintes : naturelles, techniques ou encore environnementales. Les habitations situées en assainissement autonome (12% de la population) doivent progressivement être équipées d'un système d'épuration individuelle (SEI) qui assure le traitement individuel des eaux usées générées par l'habitation.

En juin dernier, la Wallonie a instauré la gestion publique de l'assainissement autonome qu'elle a confiée à la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE). L'objectif est double : améliorer la pérennité et le fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle et s'inscrire dans un mode de financement similaire pour les assainissements autonomes et collectifs. La volonté est d'assurer un niveau de protection de l'environnement équivalent quel que soit le régime d'assainissement auquel une habitation est soumise.

Dès la mise en œuvre de cette réforme, au 1er janvier 2018, le coût-vérité assainissement repris sur la facture d'eau servira également à rendre des services en zone d'assainissement autonome comme l'octroi de primes pour l'installation de systèmes d'épuration individuelle et le financement des principales charges liées à l'entretien (entretiens périodiques devenus obligatoires, vidanges des boues excédentaires, prise en charge des contrôles de fonctionnement).

Créée par la Wallonie fin 1999 avec comme mission de base d'assurer la protection de la ressource, la SPGE s'est, au fil des ans, affirmée comme un acteur incontournable du secteur de l'eau. Près de 4 milliards d'euros ont été investis par la SPGE pour rendre écologiquement conforme l'ensemble de nos masses d'eau. Plus de 5.000 emplois directs et indirects ont été créés. La SPGE peut se targuer d'avoir soutenu l'économie wallonne tout en assurant le bon état de cet or wallon qu'est l'eau.

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau

info@spge.be | www.spge.be

CEBEDEAU

Centre de Recherche et d'Expertise pour l'Eau

BELAC Wallonie

Notre centre d'expertise est agréé par la Wallonie, certifié ISO 9001 et accrédité ISO 17025

Contactez-nous pour bénéficier de la visite d'un de nos experts
info@cebedeau.be | +32 (0)4 252 12 33 | www.cebedeau.be

Dès 2018, les grandes entreprises devront faire auditer et publier un reporting non financier.

Mais comment créer un reporting non financier crédible et à valeur ajoutée ?

LES «ENTITÉS D'INTÉRÊT PUBLIC» DE PLUS DE 500 EMPLOYÉS, PRÉSENTANT UN PIED DE BILAN DE PLUS DE 17 MILLIONS D'EUROS OU UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE 34 MILLIONS D'EUROS, DEVRONT, DÈS L'ANNÉE FISCALE 2018, PUBLIER DE L'INFORMATION TRAITANT DE LEURS POLITIQUES, DES RISQUES ET DE LEURS RÉSULTATS DANS DIFFÉRENTS DOMAINES TELS QUE LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, LES QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AINSI QUE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION. CES «GRANDES ENTREPRISES» COTÉES DEVRONT AUSSI PUBLIER DE L'INFORMATION SUR LA DIVERSITÉ NOTAMMENT DANS LEURS ORGANES D'ADMINISTRATION.

par Christoph VANDERSTRICHT et Céline DE WAELE, EY

Une tendance déjà bien présente

Dans l'environnement commercial international actuel, les pressions de toutes formes, internes et externes, poussent déjà les entreprises à fournir un nombre croissant de rapports sur des critères de performance de plus en plus nombreux et variés. Bien au-delà des classiques indicateurs ou ratios extraits du système de comptabilité normalisé. Citons entre autres la performance environnementale, sociale et éthique, la gestion du risque, l'impact des opérations sur l'empreinte écologique, le respect et la promotion de conditions de travail saines et sécuritaires, le respect des valeurs, des standards et des exigences réglementaires ainsi que la R&D et le système d'innovation.

Si les règles comptables définissent principalement les performances financières passées d'une organisation, les performances et l'information non financières peuvent donner de précieuses indications sur sa création de valeur sur le court, moyen et long terme, ou encore sur sa réputation.

Celles-ci peuvent impacter par exemple son permis d'exploitation de l'organisation, mais également une image des performances de l'entreprise dans les différents marchés où l'on s'attend à la retrouver (marchés financiers, marchés du travail, marchés commerciaux, etc.).

Force est cependant de reconnaître que ni le contrôle, ni la qualité et l'homogénéité des normes, n'offrent un niveau de confiance suffisant quant à ces informations non financières. Leurs processus de reporting n'ont pas encore atteint le niveau de maturité du reporting financier. Dès lors, les tableaux de bord d'informations non-financières ne satisfont pas encore pleinement aux exigences des parties prenantes et des marchés.

Le défi : obtenir des informations crédibles et essentielles

Il existe deux paramètres pertinents :

- **L'information essentielle :** l'information fournie doit ajouter de la valeur tant à l'émetteur qu'aux bénéficiaires ciblés. Il n'est ni utile ni pertinent de divulguer toute information ou donnée sans discernement.
- **L'information crédible :** alors que de nombreuses directives traitent de ce qu'est une donnée pertinente (GRI, ISO, IR...), la pomme de discorde porte sur la crédibilité de l'information communiquée. La procédure de reporting doit garantir la précision, l'exhaustivité, la conformité et la comparabilité.

Le benchmark : votre information non financière est-elle aussi fiable que vos données financières ?

L'information comptable a atteint un certain niveau de maturité au cours des dernières années grâce aux exigences de conformité, aux systèmes normalisés et aux contrôles divers et variés y compris les audits internes et externes. Nous croyons sincèrement que le reporting non financier devrait suivre la même voie.

Selon nous, les états non financiers devraient également être soutenus par des processus de collecte de données normalisés et robustes ainsi que par des procédures qui minimisent la mesure dans laquelle les estimations et/ou les jugements subjectifs sont utilisés et les erreurs de calcul surgissent.

> L'INFORMATION COMPTABLE A ATTEINT UN CERTAIN NIVEAU DE MATURITÉ AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES. NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LE REPORTING NON FINANCIER DEVRAIT SUIVRE LA MÊME VOIE.

EY Cleantech and Sustainability a récemment développé la méthodologie **«Strategic Compliance Management»**. Il s'agit d'une approche intégrée, systématique et pratique afin de maximiser la valeur d'entreprise à long terme par les intérêts des parties prenantes dans la stratégie et les activités de l'entreprise.
Plus d'informations sur la méthodologie : www.ey.com/strategiccompliance

La marche à suivre :

Nous proposons une solution en trois volets sur base des expériences tirées du reporting financier :

1. Responsabilité et approbation par le Conseil d'administration et la direction ;
2. Processus et procédures d'évaluation et de contrôle robustes (y compris les solutions IT) ;
3. Assurance sur l'information non financière publiée.

L'information non financière présentée doit être exempte de toute erreur significative ou de biais et se révéler non mensongère. Elle doit représenter fidèlement les politiques et les performances, refléter la substance sous-jacente et représenter avec prudence les estimations, les incertitudes et les exceptions. L'information doit être traçable jusqu'à ses sources, vérifiable par des auditeurs externes et par les parties prenantes clés.

À cet effet, nous avons développé la méthodologie «Extra-Financial Comfort Check», un outil d'évaluation particulièrement performant pour aider tant les entreprises qui font leurs premiers pas dans le reporting non financier que celles dont le reporting extra-financier séparé ou intégré est déjà plus abouti.

Un moteur possible : la nouvelle loi sur l'information non financière

Dès l'année fiscale 2018, le rapport des auditeurs devra inclure un avis sur la cohérence de l'information non financière avec les comptes annuels pour l'année financière.

Il est donc important que les entreprises puissent démontrer qu'elles attachent l'importance nécessaire à cet impact non financier. Indubitablement, l'aspect «non financier» des prestations environnementales, sociales et de la gouvernance de l'entreprise peut apporter une valeur financière à court et/ou à long terme. ■

Si vous souhaitez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter **Christoph VANDERSTRICHT, Associé EY** (christoph.vanderstricht@be.ey.com) ou **Céline DE WAELE, Senior Manager EY** (celine.de.waele@be.ey.com).

EY
Building a better working world

Projets européens

Mettez toutes les chances de votre côté en choisissant les bons partenaires !

DÉCROCHER UN PROJET DE RECHERCHE EUROPÉEN VOUS PERMET – ENTRE AUTRES – D'OBTENIR DES SUBSIDES POUR MENER À BIEN VOS PROJETS DE R&D, DE COLLABORER AVEC LES LEADERS DE VOTRE DOMAINE ET D'INTÉGRER DE NOUVEAUX MARCHÉS. MAIS POUR AVOIR UNE CHANCE D'ÊTRE FINANCÉ, VOTRE PROJET DOIT ARRIVER EN TÊTE DU CLASSEMENT. RENCONTRE AVEC LE CORI, CENTRE DE RECHERCHE LIMELETTOIS QUI, DEPUIS LE 1ER FÉVRIER, COORDONNE SON PREMIER PROJET DANS LE SECTEUR AÉRONAUTIQUE.

par Isabelle TREUTTENS

Spécialisé dans les peintures architecturales et industrielles, le CoRI (Coating Research Institute) vient de mettre un pied dans le secteur aéronautique grâce au projet européen PILOT. Financé dans le cadre du programme Clean Sky[1], ce projet réunit deux partenaires français autour du CoRI : le Centre de recherche Rescoll et la société Bluestar Silicones. Ensemble, ils développeront deux revêtements multifonctionnels pour l'aéronautique. Des revêtements notamment capables de protéger une peinture contre l'érosion, la formation de givre et la dégradation UV.

Dynam!sme a rencontré Aline TEILLET, Chef de projet et rédactrice de projets au CoRI.

Dynam!sme : Pourquoi avez-vous décidé de participer au programme Clean Sky ?

Aline TEILLET : *Nos domaines d'application sont très larges et les supports d'application très variés : l'acier, l'aluminium, le bois, le verre, le polymère... Nous cherchons régulièrement à valoriser notre savoir-faire et à nous ouvrir vers de nouveaux marchés, dont notamment celui de l'aéronautique. Mais c'est un secteur qui est très fermé.*

Nous avons donc eu l'idée d'y entrer via les projets de recherche. Nous avons identifié, dans l'appel Clean Sky, un sujet qui correspondait vraiment à notre domaine d'activités puisqu'on y demandait de développer un revêtement.

Comment avez-vous choisi vos partenaires ?

Pour avoir une chance d'être financé, il faut que votre projet arrive en tête du classement. Et pour ça, il faut mettre toutes les chances de son côté ! Il faut donc choisir des partenaires complémentaires qui répondent parfaitement à ce qui est demandé dans le sujet de l'appel à propositions.

Notre réseau nous a beaucoup aidés. Nous avions déjà travaillé avec la société Bluestar Silicones pour la mise au point d'un revêtement. Nous l'avons donc contactée pour voir si elle voulait entrer dans ce projet avec nous. Il nous fallait également des compétences dans la certification aéronautique. Bluestar Silicones connaissait le Centre de recherche Rescoll, très actif dans ce domaine. Nous les avons contactés et c'est ainsi que nous avons formé notre consortium.

A quoi faut-il être attentif dans la formation du consortium ?

Il faut choisir les bons partenaires, mais il faut également pouvoir faire preuve d'une grande réactivité. Je dirais donc que le consortium doit être assez restreint.

En effet, pendant la phase de rédaction, il est beaucoup plus facile de mettre la dernière version à jour quand on attend le retour de deux partenaires que si l'on attend la réponse de dix partenaires. A trois, nous avons été relativement efficaces.

Quels conseils donneriez-vous à une société qui souhaiterait se lancer dans les projets européens ?

Je dirais qu'il faut être précis dans la rédaction et répondre à l'entièreté du sujet. Si on n'y répond que partiellement, c'est quasiment perdu d'avance !

Quand on a trouvé un sujet qui cadre parfaitement avec son domaine d'activités, il faut oser y aller et y croire ! Mais il faut savoir qu'un projet européen, c'est du travail. Quand on se lance dans cette aventure, on arrête de compter ses heures et on avance !

Aline TEILLET, Chef de projet
et rédactrice de projets au CoRI

> QUAND ON A TROUVÉ UN SUJET QUI CADRE PARFAITEMENT AVEC SON DOMAINE D'ACTIVITÉS, IL FAUT OSER Y ALLER ET Y CROIRE !

Le NCP Wallonie : partenaire de vos ambitions européennes

Le NCP (National Contact Point) est votre partenaire privilégié pour toute participation à un projet de recherche européen. Il vous conseille, vous oriente et vous offre une aide personnalisée pour mener à bien votre projet et pour décrocher des financements auprès de la Commission européenne.

Il s'adresse aux entreprises, universités, centres de recherche, organismes publics et associations situés en Wallonie. Grâce à son expertise, les sociétés qui bénéficient de son soutien ont un taux de réussite deux fois plus élevé que les autres.

Alors, n'hésitez plus et contactez-le pour augmenter vos chances de succès !

010/48.50.39 - www.ncpwallonie.be

ncp WALLONIE

Il ne faut pas, non plus, hésiter à demande de l'aide. J'ai contacté le NCP Wallonie car c'était la première fois que je montais ce type de projet. Les appels H2020 sont différents des appels plus régionaux.

En 48 heures, ils ont relu notre proposition et nous ont fait part de leurs commentaires, aussi bien positifs que négatifs. Grâce à cette relecture, notre projet est arrivé premier.

Qu'attendez-vous de ce projet ?

Nous espérons développer une première réelle expérience dans le domaine de l'aéronautique. Nous souhaitons nous faire connaître dans le secteur, non seulement pour notre expertise dans les peintures, mais aussi comme partenaire ou coordinateur de projets européens.

(1) Clean Sky est un partenariat public-privé entre la Commission européenne et le secteur aéronautique.

Les Brèves de la Qualité

La Qualité, assumer sa responsabilité pour un avenir durable

©MWQ 2014

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS, C'EST ÉGALEMENT ASSUMER SA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE. FACE À DES RÈGLEMENTATIONS DE PLUS EN PLUS CONSÉQUENTES, LES ORGANISATIONS DOIVENT GARANTIR UNE PERFORMANCE GLOBALE ET DURABLE. LA DÉMARCHE QUALITÉ EST UN MOYEN QUI OFFRE DES OUTILS DE MANAGEMENT POUR CONFÉRER DU SENS ET DE LA COHÉRENCE AUX ACTIONS DES ORGANISATIONS.

par Emilie PIETTE, Chargée de Projets au MWQ

L'annuaire PEFC : un guide pratique pour acheter durable

PEFC Belgium, l'asbl qui promeut le label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) en Belgique, vient de lancer la quatrième édition de l'annuaire des entreprises belges certifiées PEFC. Celui-ci reprend les coordonnées de toutes les entreprises qui peuvent produire et vendre des produits portant le label PEFC en Belgique.

Les organisations sont aujourd'hui de plus en plus sensibles à l'impact qu'elles ont sur l'environnement, mais aussi à l'impact des modes de consommation qui évoluent vers toujours plus de durabilité. L'origine des produits est un élément central dans ces considérations. Et à cet égard, les labels jouent un rôle important.

Le Label PEFC

PEFC est le système de certification forestière le plus répandu au monde avec plus de 300 millions d'hectares de surface forestière certifiées au niveau mondial, dont 300.000 hectares en Belgique. Les produits munis d'un logo PEFC offrent la garantie qu'ils viennent de forêts gérées de façon responsable.

Concrètement, cela signifie que la gestion de ces forêts est à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

Dans la pratique, il s'agit, entre autres, du respect des droits des populations locales, de la protection de la faune et de la flore ou encore de la rentabilité économique de la forêt.

L'annuaire PEFC

L'Annuaire des entreprises certifiées PEFC reprend les coordonnées de plus de 470 entreprises belges qui disposent du Certificat de Chaîne de Contrôle PEFC et qui sont pour cela auditées chaque année par des organismes de certification indépendants.

Comment se le procurer ? L'annuaire peut être commandé par email à info@pefc.be et une version digitale est disponible sur le site www.pefc.be.

OUTIL PRATIQUE

Guide pratique du Management de la Qualité

Sortie du QualiGuide® 2017

Cette nouvelle édition consacre une démarche lancée il y a dix-sept ans et qui a engendré une dynamique fédératrice au service de la Wallonie. Vous y découvrirez une mine d'informations, sources de conseils affinés par l'expertise et l'expérience, qui pourront vous aider à gérer de manière optimale votre organisation.

Le QualiGuide®, carnet d'adresses utile

Celui-ci comprend les acteurs et les aides en Wallonie ainsi qu'une rubrique dédiée aux formations spécifiques dans le domaine de la Qualité. Les certificateurs de systèmes et le réseau des membres du MWQ y détaillent également leurs activités.

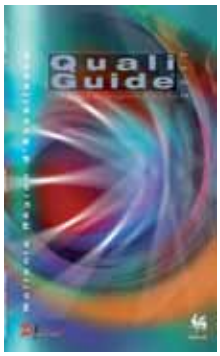

Vous souhaitez vous inspirer ?

Commandez votre/vos exemplaire(s) dès maintenant en envoyant un mail à info@mwq.be.

ISO 9001:2015 & 14001:2015 : des changements obligatoires dès 2018

A partir de 2018, les exigences des nouveaux référentiels 2015 seront obligatoires pour l'ensemble des certifications ISO 9001 et ISO 14001 !

Les organisations doivent effectuer, d'ici là, les modifications dans leur système de management. Elles se verront ensuite délivrer la certification ISO 9001:2015 ou 14001:2015.

Pourquoi adopter ces nouvelles versions ?

La version 2015 devient un outil de prévention permettant à l'organisation d'anticiper les risques en détectant les enjeux et les tendances du marché afin d'agir en conséquence.

Elle insiste également sur la performance des activités et l'atteinte des résultats ; ce qui, combiné à l'approche des risques, favorise la réduction des coûts de non-qualité.

Les normes ISO 9001 et 14001 visent à remobiliser le personnel et à simplifier la démarche. Certains documents, comme le manuel qualité, ne sont plus exigés. Cette version est plus orientée «résultats» que «moyens». De plus, ces deux nouvelles normes adoptent désormais une structure commune.

En savoir plus :
www.cequal.be/portfolio/iso9001-2015

Besoin d'informations sur les versions 2015 ?

L'AFNOR met à votre disposition le guide de transition «*L'essentiel des versions 2015 selon AFNOR Certification*». Il est téléchargeable gratuitement via le lien suivant : https://marketing.afnor.org/LivreBlanc/GuideDeTransition

MOUVEMENT WALLON POUR LA QUALITÉ
Parc CREALYS - @trium, 2 rue Camille Hubert 5032 ISNES
081/63.49.09 – info@mwq.be - www.mwq.be

Mouvement Wallon pour la Qualité

QUALI-NEWS

Prix belge de l'Energie et de l'Environnement : appel à candidatures

Depuis 2006, le «Prix belge de l'Energie et de l'Environnement» a rendu hommage à plus de 2.200 Belges qui, à titre individuel ou via leurs organismes, contribuent à la construction d'un avenir durable à l'échelle locale, régionale et nationale. Ce Prix est le premier à récompenser l'ensemble des acteurs innovants, à stimuler les initiatives positives et reproductibles et à mettre en lumière les «success stories».

En savoir plus ? *www.eeaward.be*

À l'agenda du MWQ : déjeuner Qualité le 4 mai 2017

«Le management participatif : la voie vers l'autonomie !» sera la thématique de cette rencontre. Au programme, un témoignage de Bénédicte Baurain, CEO de BIVTeam sa. Ce mode de fonctionnement nécessite une communication adaptée afin de rassurer, impliquer, co-construire et décider ensemble. Elle partagera sa recette du management participatif et abordera également quelques principes importants comme le droit à l'erreur, la prise de risques, la remise en question et le «créer du sur mesure».

Inscription (avant le 28/04)
par mail à rossignol@mwq.be (PAF : 25€)

Evaluer son éco-performance avec Indiko

Indiko Performance environnementale est un outil de benchmark sectoriel participatif et gratuit. Il délivre des indicateurs environnementaux simples et pertinents.

En savoir plus ? *http://indiko.afnor.org*

Dynathèque

L'optimalisation fiscale et financière du patrimoine immobilier - 4e édition

Investir dans l'immobilier n'est pas chose facile : se pose en effet la question du choix de la structure juridique la plus adéquate pour détenir un immeuble en tenant compte de la situation patrimoniale et familiale de l'investisseur et des conséquences civiles et fiscales qui découlent de chacune des options. La localisation de l'immeuble importe également, au regard des considérations fiscales propres à chacune des régions du pays et de celles qui prévalent lorsque l'immeuble est situé en dehors du territoire belge. Dans cet ouvrage, sept experts réputés se sont penchés sur cette thématique et y apportent des réponses claires et pertinentes.

E. de Wilde d'Estmael, F. Goblet, A. Lacourt, T. Litannie, J.-P. Nemery de Bellevaux, V. Pierard, M. Pleeck, «*L'optimalisation fiscale et financière du patrimoine immobilier*», 2017, Éditions ANTHEMIS, 700 pages, IBSN : 978-2-8072-0219-1

Vous souhaitez toucher plus de 8.000 top décideurs du gratin de l'économie belge et membres de l'UWE ?

Dynam!sme

est le magazine wallon qu'il vous faut : c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans **Dynam!sme**, dans l'**UWE-news** ou sur le site **www.uwe.be.**

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Contact

Carole MAWET, Target Advertising
+32 81 40 91 59 ou +32 497 22 44 45
carole.mawet@targetadvertising.be
www.dynamismewallon.be

Don de sang dans les PAE

Le GREPAN⁴ se mobilise !

L'ASSOCIATION D'ENTREPRISES NAMUROISE SE MOBILISE POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ACTION «DON DE SANG DANS LES PAE».

par Laetitia MONTANTE

Pour la troisième année consécutive, les associations d'entreprises, ainsi que des structures apparentées telles que les ADL (Agence de Développement Locale) se sont mobilisées pour la bonne cause. Au total pour cette année, ce sont près de 15 associations d'entreprises (CAEP, ABE Braine, Club d'Entreprises des Hauts-Sarts, UED, UEBA, Nivelles Entreprises, Club des Entreprises de Ciney, Club des Plénesses, CEFER, Alliance Centre BW, GEROCH, IDEALYS, GREPAN⁴, GEG et GECO) et 3 ADL (Ans, Engis et Awans) qui ont répondu à l'appel à participation.

Depuis 2015, la Croix-Rouge de Belgique, en partenariat avec l'Union wallonne des Entreprises, organise des collectes de sang à l'échelle des parcs d'activité économique en s'appuyant sur le réseau des associations d'entreprises de Wallonie.

Sur les deux premières éditions, ce partenariat unique a permis de récolter environ 560 poches de sang et toucher près de 250 nouveaux donneurs potentiels.

Pour cette année 2017, trois nouvelles associations d'entreprises ont décidé de participer activement au projet et impliquer leurs membres dans cette démarche citoyenne.

Parmi celles-ci, le Groupe des Entreprises du Parc de Naninne (GREPAN⁴), ayant pour Présidente Laurence BECHOUX : "*Le GREPAN4 est avant tout un groupement d'entreprises qui tente de fédérer les entreprises du zoning, le but étant tout d'abord de se connaitre l'un l'autre, mais surtout de pouvoir développer des synergies et des échanges commerciaux entre elles. La collecte de sang organisée par la Croix-Rouge est une initiative que nous voulons faire connaitre au travers de nos activités inter-entreprises qui sont reprises dans notre newsletter. Nous y avons donc intégré cette information de collecte de sang. Nous espérons que de nombreuses sociétés relayeront l'information et que cette initiative rencontrera un vif succès*".

Laurence BECHOUX, Présidente du GREPAN⁴

La collecte de sang du GREPAN⁴ aura lieu le 28 juin 2017 dans le car de prélèvement qui sera situé sur le parking du Centre de prêt de Nannine.

À propos du GREPAN⁴

«Mieux se connaître pour mieux s'apprécier» telle est la vocation du GREPAN⁴

Né d'une poignée d'entrepreneurs décidés à régler les problèmes rencontrés dans le parc d'activité économique de Naninne, le GREPAN⁴ a pour objectif de créer une dynamique d'échanges entre les sociétés situées dans la même zone géographique et de générer d'étroites synergies entre entrepreneurs. Il favorise donc les partages conviviaux entre ses membres et défend les intérêts de ces derniers auprès des différentes autorités locales.

Le GREPAN⁴ est actif sur le parc d'activités de Naninne et le long de la N4 et fédère actuellement environ 60 entreprises/commerces.

Aujourd'hui, l'association poursuit sa finalité de synergie entre entrepreneurs et continue à mener des actions concrètes au service de ses membres.

Pour plus d'informations sur les actions menées par le GREPAN⁴, rendez-vous sur le site internet de la CPAD : **www.cpad.be/grepan4.html**

Province : Namur
Zone couverte : Parc d'activités de Nannine et entreprises situées le long de la N4
Création : 1998
Nombre de membres : +-60
Site internet : www.grepan.be

MICE (Meeting Incentive Congress Event)

Votre prochain événement d'entreprise en Luxembourg belge, «au cœur de l'Ardenne» !

«Le vert», ma source d'inspiration, de motivation, d'évasion..

Séminaire, colloque, formation, teambuilding, repas de fin d'année, journée d'équipe... je choisis l'Ardenne car c'est...

- **une grande diversité de lieux et d'hébergements de toute catégorie : gîtes d'affaires ou cottages, hôtels charmants, complexes d'hébergements, châteaux, centres d'exposition, restaurants ...**

  Intimité, prestige, fonctionnalité, vaste espace...ici on accorde toute l'attention au caractère de votre manifestation.

- **une foule d'idées originales pour une journée d'équipe placée sous le signe de la découverte, l'amusement... et aussi la cohésion du groupe !**

Notre jardin grandeur nature offre d'innombrables possibilités d'activités sportives, fun et parfois inédites...

Devenez astronaute d'un jour, découvrez le pack and raft qui allie rando et rafting, dégustez un bon repas au rythme des sabots du cheval de trait, déjeunez à 25 mètres sous terre, embarquez à bord d'un ancien tramway...

Faites confiance à nos organisateurs professionnels, ils feront preuve de créativité pour vous concocter un programme qui rencontre parfaitement vos attentes !

Quelques nouveautés ou rénovations en bref...

LA PETITE MERVEILLE | Durbuy

Le nouveau parc de +/- 300 ha met l'accent sur l'authenticité de la région et la nature.

Vous cherchez à organiser un incentive ou un séminaire hors des sentiers battus, une formule inédite de team-building ? La Petite Merveille, c'est le cocktail parfait entre l'aventure, la culture, le culinaire et l'hébergement.

© La Petite Merveille / FTLB

De l'hôtel 4 étoiles grand confort au chalet aventure en passant par le tout nouveau village glamping... il y en a pour toutes les envies. Pour toutes vos activités sportives, événements d'entreprises : un SEUL interlocuteur pour l'organisation de votre séjour complet.

info@lapetitemerveille.be
www.lapetitemerveille.be

HUBERMONT SPACE FOR DEVELOPMENT | La Roche-en-Ardenne

Hubermont Space for Development, c'est un lieu unique au cœur de la nature ardennaise ! Les sociétés peuvent profiter de l'exclusivité de deux cottages situés à côté l'un de l'autre et qui offrent 19 et 10 chambres (capacité totale de 50 personnes) et 5 salles polyvalentes de travail. Chacun des hébergements dispose de sa propre cuisine, salle de petit-déjeuner, espace d´accueil et salle de conférence qui donne vers la terrasse et le jardin «grandeur nature» avec vue inoubliable sur la vallée. Un service catering «à la carte», un encadrement professionnel et une atmosphère détendue sont les clés du succès de votre événement.

info@hubermont-space.com
www.hubermont-space.com

CITY DISCOVER | Durbuy

La ville de Durbuy se transforme en zone de jeu au moyen de tablettes tactiles. Tous les membres d'une même équipe unissent leurs forces pour réaliser ensemble des défis ludiques, répondre à des questions, prendre des photos et vidéos, et collecter un maximum de points dans le temps imparti. Les défis s'articulent autour de thèmes locaux tels que l'histoire, la culture, la gastronomie, la vie quotidienne, la musique, le sport... Une découverte de la ville peu banale, stimulant la créativité, et générant une réelle interaction entre tous les participants. Point d'orgue de l'activité : la cérémonie de clôture, au cours de laquelle les photos et vidéos prises par les équipes sont diffusées sur grand écran et les prix sont remis à l'équipe gagnante.

info@thegoodtimecompany.com
www.thegoodtimecompany.com

TEAM-FISHING | Hotton

Rien de tel qu'une partie de pêche pour tisser des liens entre collègues ! Original et amusant, l'activité pêche sera un excellent moment de détente pour terminer une séance de travail.

Sur les berges de la rivière Ourthe, un spécialiste vous expliquera les techniques. A vous après de tester vos talents de pêcheur. L'activité se terminera avec une dégustation d'une spécialité locale.

La technique proposée varie en fonction des périodes d'ouvertures de la pêche.

info@riveo.be | www.riveo.be

© Riveo / FTLB

Besoin de conseils avisés et gratuits ?

CONVENTION BUREAU ARDENNE MEETINGS

+32(0)84/410.212, info@ardenne-meetings.be, www.ardenne-meetings.be

vayamundo Houffalize

Découvrez également nos clubs de Vayamundo sur la côte belge (Ostende) et dans les Pyrénées sur www.vayamundo.be

vayamundo
Hello Happiness!

Pour toute information
et réservation:
061 28 05 80
mice.houffalize@vayamundo.be
www.vayamundo.be
facebook.com/vayamundo.be

Vayamundo Meetings & Events

Le plus grand centre de congrès et de réunion en Wallonie

Tout sous un seul toit:
- 15 salles de réunion de 10 à 200 personnes
- 2 restaurants et un agréable lounge bar
- 250 chambres (480 lits) 3 étoiles
- Salle de congrès jusqu'à 700 personnes
- Vidéoconférence possible
- Piscine avec jacuzzi
- Nouveau centre de bien-être
- Nouveau fitness avec coaching
- Parking gratuit en plein air

Actif dans les véritables Ardennes

Activités
• Piscine, centre de bien-être, fitness avec coaching • Balades en nature et wildcraft avec ou sans guide • Balade découverte avec GPS • Mountainbike, vélos électriques, Vespa • Kayak • Golf

Teambuilding
- www.outdoor-center.be
- www.naturaction.com
- www.exploraid.com
- www.wildtrails.be
- www.adrenaline-events.com
- Aventures en pleine nature

Contactez-nous pour connaître toutes nos possibilités.

TRANSPORT & LOGISTICS

17 & 18 | 05 | 2017
HALLES DES FOIRES DE LIÈGE
www.transport-logistics-liege.be

LE SEUL SALON PROFESSIONNEL DÉDIÉ AUX SERVICES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE EN WALLONIE

Une plateforme d'affaires exclusive avec plus de 80 exposants | **Un rendez-vous incontournable pour 2000 professionnels** | **10 conférences sur l'actualité du secteur** | **Une vitrine des dernières innovations du secteur**

OBTENEZ VOTRE ENTRÉE GRATUITE
Enregistrez-vous via www.transport-logistics-liege.be avec le **code 2006**

www.volkswagen.be

Le bonheur de passer à l'électrique.

e-Moby,
la solution leasing tout compris pour passer facilement à l'électrique.

- **Coûts de recharge** à domicile de votre Nouvelle e-Golf **entièrement pris en charge par l'employeur**.
- Un **véhicule de vacances** à motorisation essence ou diesel à disposition plusieurs semaines par an pour les longs trajets.
- **300 km d'autonomie*** avec votre Nouvelle e-Golf.

Plus d'informations sur e-moby.volkswagen.be

Demain démarre aujourd'hui.

12,7 KWH/100KM - 0 G CO_2/KM

Volkswagen

D'leteren Donnons priorité à la sécurité. *Autonomie selon NEDC. Variation de l'autonomie sur le trajet donné en fonction des facteurs suivants : style de conduite, vitesse, emploi de consommateurs de confort/d'accessoires, température extérieure, nombre d'occupants/charge embarquée, sélection du profil de conduite (Normal, ECO, ECO+) et topologie. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004): www.volkswagen.be